



LE DEVOIR

Le marché du climat ira à Montréal

Tout pourrait être en place dès ce printemps, dit Ambrose

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Après avoir envoyé des signaux contradictoires pendant des semaines, le gouvernement Harper prend publiquement l'engagement de mettre en place rapidement un marché du climat qui vise à échanger des crédits de gaz à effet de serre. Et c'est Montréal qui accueillera ce marché au Canada. De plus, ce système d'échange réclamé à grands cris par l'industrie et les écologistes sera conforme aux normes internationales, ce qui ouvrira le marché

mondial aux entreprises d'ici, a affirmé au *Devoir* la ministre fédérale de l'Environnement, Rona Ambrose, lors de l'une de ses rares entrevues.

La ministre s'est entretenue avec *Le Devoir* tout juste avant de partir à Nairobi, où s'ouvre aujourd'hui la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques. Rona Ambrose a d'ailleurs soutenu que le Canada n'avait pas l'intention de faire déraiser les négociations actuellement en cours sur la phase II du protocole de Kyoto. La ministre affirme qu'Ottawa fera partie de Kyoto II, peu importe si les pays membres du traité

réussissent à convaincre ou non la Chine et l'Inde d'avoir de vraies cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) après 2012. Rona Ambrose soutient aussi que le Canada «doit» recevoir de nouvelles cibles contraignantes lors de Kyoto II, comme pour la première mouture. Mais la ministre répète que l'atteinte des objectifs canadiens entre 2008 et 2012 est «réaliste».

Rona Ambrose a tenté de se faire rassurante lors de cet entretien vendredi. Consciente du scepticisme



Rona Ambrose

CHRIS WATTIE REUTERS

VOIR PAGE A 8: AMBROSE



DAVID FURST REUTERS

Hussein: la sentence de mort divise l'Occident

Après un long et houleux procès, l'ex-président irakien Saddam Hussein a été condamné hier à la mort par pendaison pour crimes contre l'humanité en raison de son rôle dans l'exécution planifiée de 148 chiites du village de Doudjaïl, en 1982. Si plusieurs ont salué le verdict, notamment les chiites irakiens, la majorité des pays européens ont toutefois profité de l'occasion pour réitérer leur opposition de principe à la peine capitale.

«La Cour a décidé de condamner Saddam Hussein al Madjid à être pendu jusqu'à ce que mort s'ensuive pour crimes contre l'humanité», a déclaré le juge Raouf Abdoul Rahman, passant outre au souhait de l'ex-président, qui avait souhaité faire face à un peloton d'exécution plutôt qu'être pendu. Refusant d'abord de se lever pour entendre la sentence, l'ancien président, âgé de 69 ans, a fini par se redresser avec hésitation dans le box des accusés. Il est presque parvenu à couvrir la voix du président du tribunal lorsqu'il s'est écrié «Dieu est le plus grand!» et «Vive la Nation!». Le Coran à la main, l'ancien raïs a lancé un appel au «pardon» pour les «agresseurs» et les «traîtres».

VOIR PAGE A 8: HUSSEIN

■ Lire autres textes en page B 1

■ La chronique de François Brousseau, page B 1

■ L'éditorial de Serge Truffaut, page A 6

Les démocrates restent bien en selle

GUY TAILLEFER

La condamnation à mort par pendaison de l'ancien président irakien Saddam Hussein aura-t-elle une influence sur le résultat des législatives qui se tiennent demain aux États-Unis, où les sondages ont continué de dire en fin de semaine que les démocrates sont en passe d'arracher aux républicains la majorité au Congrès?

Hier, le porte-parole présidentiel, Tony Snow, a jugé «grotesque» l'idée que la Maison-Blanche, qui n'en est pas à une manipulation près de l'opinion américaine sur la question irakienne, ait pu vouloir faire jouer la condamnation de l'ex-dictateur en sa faveur en faisant coïncider le dépôt de la sentence avec la tenue des élections de mi-mandat à la Chambre des représentants et au Sénat.

«Vous avez maintenant la preuve absolue qu'il y a un système judiciaire indépendant en Irak. Nous devons rendre hommage [au tribunal] pour avoir accompli son

VOIR PAGE A 8: DÉMOCRATES

INDEX

7	78313 00064		
1			
Annances	B 6	Idées	A 7
Avis publics	B 2	Météo	B 5
Convergence	B 7	Monde	B 1
Culture	B 8	Mots croisés	B 5
Décès	B 6	Religions	B 6
Économie	A 5	Sudoku	B 6
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

Péage et PPP pour l'autoroute 30



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

MAINTES FOIS annoncé, maintes fois reporté, le prolongement de l'autoroute 30 sur la rive sud du fleuve, près de Montréal, devrait finalement se concrétiser. Les premiers ministres Jean Charest et Stephen Harper ont lancé hier ce projet d'un milliard de dollars en indiquant que la majeure partie du nouveau tronçon serait réalisée en partenariat public-privé et que les usagers devraient payer pour l'emprunter. Le choix du tracé soulève toutefois la controverse puisqu'il nécessitera le sacrifice de quelques centaines d'hectares de terres agricoles. Nos informations en page A 3.

L'ENTREVUE

Le débat sur la nation, une perte de temps!

Dans son dernier livre, l'historien Jocelyn Létourneau approfondit sa thèse sur «l'ambivalence» des Québécois

Les Québécois ont toujours été ambivalents. Yvon Deschamps l'a dit à sa manière. L'historien Jocelyn Létourneau en a fait une thèse. Porteur de «vérités qui choquent» pour les uns, «idéologue anti-souverainiste financé par la fondation Trudeau» pour les autres, l'historien controversé de l'université Laval poursuit son exploration du postnationalisme. Et croit que le Québec pourrait s'inspirer des... marmottes.

ANTOINE ROBITAILLE

L'actuel débat sur la nation québécoise? L'historien Jocelyn Létourneau, de l'Université Laval, croit que rien de durable n'en résultera. «L'année prochaine, il ne restera plus rien de ce débat-là. Tout sera évaporé. De même, le débat sur Michaëlle Jean lorsqu'elle a accédé au rang de Gouverneur général. Qu'en reste-t-il? Rien. Est-ce que ça fait avancer réellement les choses? Nullement.»

Surprenant, non, cette analyse, de la part d'un historien? On pourrait croire en effet que tous les membres de cette confrérie se réjouiraient du retour à ce débat. La nation a été forgée par le passé, objet d'étude de l'historien?

Mais Jocelyn Létourneau n'est pas un historien comme les autres.

Dans son rapport au passé, d'abord, il se veut résolument «post». Comme dans les expressions «postmoderne» et «postnational» (il se questionne sur l'existence de la nation québécoise. «Pourquoi ne pas parler de société?», confie-t-il). Lionel Groulx parlait de «notre maître le passé». Jocelyn Létourneau, à l'extrême inverse, revient constamment sur l'injonction de «passer à l'avenir» ou encore de «se souvenir d'où l'on s'en va», formule énigmatique dont il a le secret. On le dirait même parfois carrément méfiant devant tout retour sur le passé. Inquiet du poids de la mémoire. «Notre maître, l'avenir» semble être la devise de cet auteur anti-nostalgique et anti-mélancolique qui fréquente peu les fonds d'archives et qui produit surtout de



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

L'historien «postnationaliste» Jocelyn Létourneau, dans son bureau de l'Université Laval.

VOIR PAGE A 8: LÉTOURNEAU

LES ACTUALITÉS

La STM renonce à partager son déficit de 100 millions avec la banlieue

Ce sont les contribuables montréalais qui écoperont

KATHLEEN LÉVESQUE

La Société de transport de Montréal renonce à partager avec l'ensemble de la région métropolitaine son déficit de 100 millions de dollars pour l'exploitation du métro parce que cela l'obligerait à accorder à la banlieue un droit de regard sur la gestion du réseau. La pirouette pourrait coûter aux citoyens de Montréal quelque 30 millions.

Comme l'a appris *Le Devoir*, cette volte-face est survenue il y a une dizaine de jours alors que la Société de transport de Montréal (STM) a prévenu ses partenaires avec qui elle discute depuis plus de deux mois afin de parvenir à une régionalisation des coûts de transport qui soit consensuelle. Du coup, la STM venait d'enrayer la machine à quelques jours de la date butoir du 30 octobre. Mis devant la situation, le ministre des Transports, Michel Després, a consenti à accorder aux parties un nouveau délai pour s'entendre sans toutefois préciser une date au-delà de laquelle ce sera le mandataire du gouvernement qui fera des recommandations.

«Du jour au lendemain, il n'y a plus de déficit à la STM, s'est moquée une personne proche du dossier et qui a demandé l'anonymat. Ils ont peur de perdre le contrôle.»

De fait, en contrepartie d'une contribution des municipalités de la périphérie de Montréal, cette dernière doit permettre à au moins deux élus des banlieues de siéger dorénavant au conseil d'administration de la STM. En refusant la formule de partage à laquelle semblaient être parvenues les 82 municipalités de la région, c'est-à-dire 70 % des coûts assumés par Montréal et 30 % par les banlieues, Montréal se prive donc d'une somme de 30 millions.

La situation peut paraître d'autant plus étonnante que Montréal accuse un manque à gagner de 400 millions qui l'oblige à revoir le financement de l'ensemble de ses services. Rien n'indique pour l'instant avec précision quelles pourraient être les voies empruntées par Montréal pour absorber les 30 millions. Les usa-

gers du métro pourraient être sollicités. À cet égard, rappelons que le maire Tremblay accorde une réduction aux passagers étudiants qui coûte quelque 20 millions par année.

Immobilisations

Si la STM ne souhaite plus de contribution régionale pour l'exploitation du métro, en revanche, elle a signifié à ses partenaires qu'elle maintient sa volonté d'un partage de la facture des immobilisations, soit les investissements effectués pour la réfection et le développement du réseau de métro. Au cours des prochaines années, un investissement évalué à quatre milliards sera nécessaire, notamment pour la remise à neuf d'un réseau vieux de 40 ans.

Les immobilisations sont habituellement payées à 75 % par le gouvernement du Québec et 25 % par les municipalités. Dans le cas de Montréal, il s'agit donc de partager une facture d'un milliard entre Montréal et la banlieue.

Le dossier des immobilisations n'est toutefois qu'un des trois éléments sur lesquels devait se pencher la communauté métropolitaine. L'enjeu principal était de déterminer l'ampleur du déficit d'exploitation du métro afin d'en répartir la facture de façon équitable entre les différents joueurs de la région. Les élus ont également abordé la question de l'intégration tarifaire.

Toute cette démarche s'est mise en branle après que Québec eut fait connaître en juin sa politique en matière de transport collectif qui met un nouveau fonds de soutien de 130 millions récurrent à la disposition des municipalités afin d'améliorer les services de transport collectif.

Au début des échanges, Montréal réclamait que les banlieues prennent en charge 40 % du déficit d'exploitation. Les banlieues, quant à elles, ne voulaient pas payer plus de 20 %, arguant que 80 % de la clientèle du métro est montréalaise.

Nécessité d'une mobilisation régionale

Au même moment, les parties se déchiraient sur



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Le maire de Montréal, Gérard Tremblay

l'importance véritable du déficit d'exploitation du métro. Le président de la STM et conseiller municipal de l'équipe du maire Gérard Tremblay, Claude Trudel, multipliait les sorties publiques dans certains journaux pour réclamer un effort régional afin de mettre un terme à une certaine iniquité, disait-il. Au fil des semaines et des discussions, la reconnaissance du métro à titre d'équipement métropolitain a été acquise.

Une autre source a souligné l'incohérence de la po-

sition de Montréal, rappelant que le maire Tremblay s'était fait fort de rappeler aux banlieues qu'il fallait passer d'une logique locale à une logique métropolitaine. Lors d'une allocution prononcée le 7 septembre dernier devant l'Association des conseils intermunicipaux de transport, Gérard Tremblay soulignait la nécessité d'une mobilisation régionale. «Au bout de l'exercice, il y aura nécessairement des factures à partager, des priorités à établir. Il faudra alors oublier le "chacun-pour-soi" qui a souvent caractérisé nos réflexes dans la région et nous demander si nous sommes vraiment des partenaires du transport en commun», disait-il.

La vision régionale existe déjà pour ce qui est des trains de banlieue. Les représentants de toute la région administrent ensemble l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Les négociations des derniers mois concernaient également le partage des immobilisations prévues ou à venir de l'AMT.

L'interprétation du changement de cap de la STM varie selon les différentes personnes consultées par *Le Devoir* et qui suivent le dossier de très près. Une source indique qu'il y aurait divergence de point de vue entre la STM et le cabinet du maire Tremblay. La STM aurait même prévenu les banlieues sans que le maire soit au courant.

Une autre personne soutient toutefois que, depuis déjà quelques semaines, le maire Tremblay avait amorcé un recul stratégique. «Ça soulève des doutes sur le déficit. Peut-être est-il gonflé», a laissé entendre cette source.

Chose certaine, l'élan qu'avait réussi à atteindre le comité consultatif mis sur pied pour venir à bout des négociations a été stoppé. Au cabinet du ministre des Transports, on soutenait en début de semaine dernière que les échanges se poursuivaient. À la STM, on a refusé de faire quelque commentaire que ce soit sur la situation. Du côté du cabinet du maire Tremblay, on se montre cassant, renvoyant *Le Devoir* à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le Devoir

Les détaillants pourraient encaisser 58 milliards de dollars pendant les Fêtes

RITA TRICHUR

Toronto — Les détaillants canadiens pourraient encaisser quelque 58,85 milliards de dollars pendant les Fêtes en raison de l'optimisme des consommateurs, selon des prévisions rendues publiques par la firme Ernst & Young.

Cela représenterait une augmentation de 6 % ou 7 % par rapport aux 55 milliards dépensés en 2005, alors que les consommateurs étaient échaudés par l'explosion des coûts de l'énergie dans la foulée des ouragans Katrina, Rita et Wilma.

Jacques Dostie, le directeur canadien du groupe Commerce de détail et produits de consommation d'Ernst & Young, affirme que la robustesse du marché immobilier, le faible taux de chômage et la chute des prix de l'énergie devraient inciter les consommateurs à la dépense.

«La confiance des consommateurs est forte, a-t-il dit, et nous nous attendons à une bonne saison.»

Variations régionales

Calgary et Vancouver pourraient même enregistrer une augmentation supérieure aux 6 pour ou 7 % attendus en moyenne au pays, tandis que Toronto et Montréal pourraient connaître des croissances plus modestes.

«On peut diviser le Canada en deux [évidemment] à cause du gaz et du pétrole, a-t-il précisé. Montréal est à un bout et Calgary à l'autre... Calgary est en pleine expansion, et ça ne surprend personne.»

Mais en dépit de ces varia-

tions régionales, la performance du Canada devrait être supérieure à celle des États-Unis, où une amélioration de 6,5 % est attendue après l'augmentation de 6,7 % enregistrée entre 2004 et 2005.

Les appareils électroniques grand public devraient avoir la cote auprès des consommateurs des deux côtés de la frontière. Les lecteurs iPod, les téléphones portables, les caméras numériques, les imprimantes photo, les DVD et les télévisions à haute définition devraient ainsi se retrouver sous de multiples sapins, tout comme les bijoux et les montres.

Les cartes-primés

Les cartes-primés devraient entraîner un débordement des ventes des Fêtes sur la semaine entre Noël et le Jour de l'An.

«Les cartes-primés sont tellement populaires qu'elles provoquent une distorsion des habitudes de magasinage», a expliqué Brent Houldon, de la firme Deloitte. «Même les centres commerciaux commencent à en offrir.»

Pendant ce temps, les ventes sur Internet — qui ne représentent toujours qu'une partie infime des achats réalisés pendant les Fêtes — devraient s'améliorer de 20 % comparativement à l'an dernier, affirme Jacques Dostie.

Les Canadiens ont commandé pour 7,9 milliards de dollars en marchandises pendant toute l'année 2005, selon des données rendues publiques la semaine dernière par Statistique Canada.

Presse canadienne

Le CAA propose une politique d'« éco-mobilité »

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le CAA et l'organisme environnemental canadien anglais Pollution Probe ont proposé la semaine dernière aux différents ordres de gouvernement une politique d'« éco-mobilité » qui fait une place à la voiture et aux autoroutes à côté des transports en commun et des modes de transport actifs comme la marche et le vélo.

Le mémoire conjoint définit l'éco-mobilité comme étant le résultat d'une conduite plus écologique, de l'amélioration des routes et autoroutes pour plus de sécurité et de fluidité de la circulation et d'un éventuel accroissement de l'efficacité énergétique des véhicules. Mais les normes qu'il préconise pour la construction des automobiles n'entreraient en vigueur qu'après l'expiration de l'entente volontaire conclue dans le cadre du plan Dion-Martin sur la réduction des gaz à effet de serre, soit en 2012.

L'approche retenue par les deux groupes, qui est fort différente de celle défendue par plusieurs organismes environnemen-

taux et de corps publics ici au Québec dans le dossier de l'autoroute 25, préconise de « restaurer le réseau national d'autoroutes pour éliminer la congestion », source d'émissions polluantes inutiles. Cela permettrait, selon le rapport, d'éviter un demi-million de tonnes (Mt) de gaz à effet de serre par année en plus des quelque 5 Mt que devait soustraire l'industrie automobile à son bilan annuel en vertu de l'entente volontaire dont on ne sait plus si elle tient la route. Le réseau routier canadien accuserait un déficit de 22 milliards.

Incitatifs économiques

Le rapport propose aux différents gouvernements de mettre en place des stimuli économiques pour favoriser l'achat de voitures moins énergivores. Cela est d'autant plus crucial, note-t-il, que le parc automobile canadien compte désormais 19,4 millions de voitures pour 9,3 millions de ménages. Le quart des émissions de GES est attribuable au Canada aux transports, dont la moitié aux voitures personnelles. Leur bilan en matière de GES et de contribution au smog pourrait être amélioré par des

normes d'efficacité énergétique plus rigoureuses, car ces normes n'ont pas été révisées au Canada depuis 20 ans. Et leur impact a été annulé par la vogue croissante des VUS et fourgonnettes.

«Au lieu de mettre la technologie au service de l'augmentation de la puissance, de la taille et de la vitesse de leurs produits, les fabricants la consacreront à la fabrication de modèles moins exigeants en essence et plus respectueux de notre environnement», estiment les deux groupes. Ils citent une étude de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis selon laquelle la cuve 2006 de la production automobile fera du parc nord-américain « le plus lourd, le plus rapide et le plus puissant jamais enregistré ».

Les deux groupes insistent aussi sur la nécessité de civiliser l'usage de l'auto en milieu urbain par la mise en place de programmes de covoiturage sur voies réservées, de partage de la voiture, du genre Commun'auto, et de transports en commun efficaces comme solutions de remplacement aux déplacements sur de courtes distances.

Le Devoir

Deux attentats ont été perpétrés contre des postes de police de Montréal

Deux attentats contre des postes de police de Montréal ont été perpétrés la nuit dernière dans l'est de la ville. Aucun policier n'a été blessé, et dans les deux cas, ce sont des véhicules volés qui ont été projetés à toute vitesse sur les édifices.

D'abord, vers 23h30, c'est le pos-

te de quartier 48, rue Notre-Dame-Est, qui a été la cible. Une voiture a foncé sur la façade de l'immeuble. Personne n'était à l'intérieur de l'automobile. Un objet avait été placé sur l'accélérateur. Le véhicule a terminé sa course dans une salle de conférence, où aucun policier ne se trouvait. Puis, vers 24h5, un attentat

similaire a été commis contre le poste de quartier 49, rue Saint-Jean-Baptiste. Cette fois-ci, le véhicule n'a pas pénétré entièrement à l'intérieur de l'édifice, frappant plutôt le coin d'un mur. Personne n'a encore été arrêté.

Presse canadienne

EN BREF

Vaccination contre la grippe

C'est aujourd'hui que débute officiellement la période de vaccination contre la grippe au Québec. Le directeur de la Protection de la santé publique, le docteur Horacio Aruda, recommande fortement la vaccination contre la grippe. Selon lui, les personnes à risques, particulièrement celles de 60 ans et plus ou qui souffrent de maladies chroniques, ne doivent pas hésiter à se faire vacciner. M. Aruda rappelle que la grippe fait beaucoup plus de victimes au Québec que la bactérie C. difficile, par exemple. Il assure que le vaccin est très efficace et accueilli avec un accueillement dangereux, contrairement à ce que prétendent les opposants à la vaccination. Il affirme que plusieurs études scientifiques le prouvent. Outre le vaccin, le directeur de la Protection de la santé publique recommande une bonne hygiène pour éviter d'attraper la grippe, notamment le lavage régulier des mains. — PC

Un million de Telus au Fonds de verdissement

La compagnie de télécommunications Telus a annoncé vendredi le versement d'un million de dollars au Fonds de verdissement de Montréal pour reverdir la métropole et combattre les îlots de chaleur. Cette somme sera versée sur une période de trois ans. La Société de verdissement de Montréal espère que d'autres partenaires privés lui emboîteront le pas et que le fonds pourra atteindre un montant de 10 millions. «Avec la capacité financière limitée de la Ville de Montréal, on doit susciter des partenariats. On peut tenir des beaux discours, prendre des engagements pour réduire les îlots de chaleur, réduire les gaz à effet de serre, sans l'appui indéfectible des citoyens et des entreprises, il est difficile d'atteindre ces objectifs légitimes», a déclaré le maire de Montréal, Gérard Tremblay, en remerciant la firme Telus. — Le Devoir

Toews perd son combat

Ottawa — Le ministre de la Justice fédéral, Vic Toews, a perdu son pari à la Chambre des communes vendredi et son projet de loi sur les peines avec sursis a été adopté tel que modifié par l'opposition. M. Toews n'aura pas réussi à rétablir sa législation initiale. La première mouture limitait considérablement l'accès aux peines purgées à domicile, dites avec sursis. L'opposition estimait que la liste des crimes pour lesquels ces peines ne seraient plus permises était trop longue et comprenait des crimes trop mineurs. Elle l'a réduite à seulement trois catégories de crimes, au grand dam de M. Toews et du premier ministre Stephen Harper qui, depuis, accusent l'opposition d'obstruction. — Le Devoir



Des familles d'enfants enlevés racontent leur enfer à Mireille Dumas...

TV5
WWW.TV5.CA

VIE PRIVÉE,
VIE PUBLIQUE

CE SOIR 19h30

SUIVI À 21h30 DE LA FICTION
LE TEMPS
DE LA DESOBEISSANCE

POLITIQUE

L'autoroute 30 sera payante et réalisée en majeure partie par le privé

Le tracé privilégié par les libéraux pour la partie est de l'autoroute soulève toujours l'ire du milieu agricole

ALEXANDRE SHIELDS

Maintes fois annoncé, maintes fois reporté, le prolongement de l'autoroute 30 sur la rive sud du fleuve, près de Montréal, devrait finalement se concrétiser. Les premiers ministres Jean Charest et Stephen Harper ont lancé hier ce projet d'un milliard de dollars en indiquant que la majeure partie du nouveau tronçon serait réalisée en partenariat public-privé et que les usagers devraient payer pour l'emprunter. Le choix du tracé soulève toutefois la controverse puisqu'il nécessitera le sacrifice de quelques centaines d'hectares de terres agricoles.

Les 55 kilomètres d'autoroute qui seront construits d'ici à 2011 soulageront le réseau routier montréalais en permettant aux véhicules qui circulent entre l'Ontario et les municipalités qui longent le Saint-Laurent de contourner l'île. «Montréal est une des seules métropoles en Amérique du Nord à ne pas avoir de voie de contournement, a d'ailleurs expliqué le premier ministre Jean Charest. Et depuis trop longtemps, le centre-ville de Montréal est embourbé par une circulation lourde qui devrait plutôt emprunter une voie de contournement.»

Une fois terminée, l'autoroute 30 permettra donc selon lui d'«ouvrir davantage notre économie vers les États-Unis et l'Ontario», en plus de «faciliter la circulation». M. Charest a, dans un même élan, garanti que le projet, discuté depuis près de 30 ans, serait bel et bien réalisé. «Aujourd'hui, ce qu'on annonce, ce n'est pas un projet, c'est de la construction, a-t-il dit. La plupart des terrains sont acquis, les travaux ont débuté sur la partie est, et les travaux préparatoires sont également en cours de préparation sur la partie ouest.»

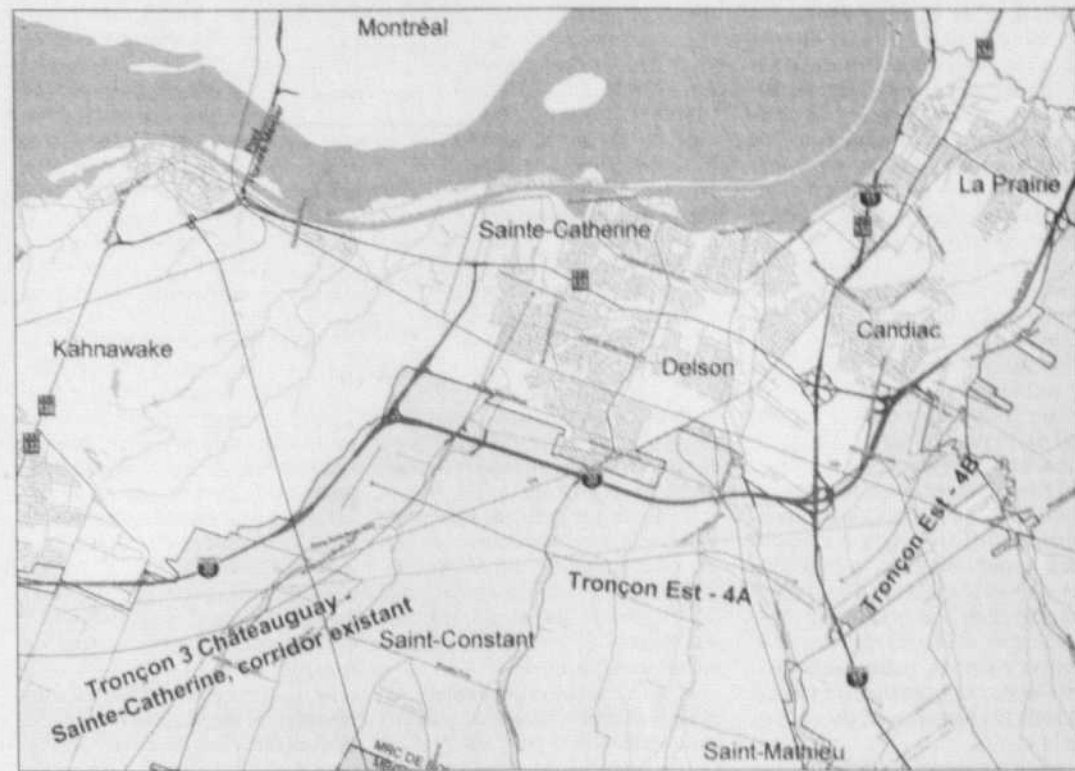
«Ce n'est pas la première fois qu'on annonce le prolongement de l'autoroute 30, mais cette fois-ci, c'est la bonne», a promis pour sa part le premier ministre canadien Stephen Harper. Ce dernier juge même que «la réduction considérable de la congestion routière dans nos grandes villes, donc de la pollution de l'air, constitue une partie importante de notre stratégie pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons et protéger la santé des Canadiens.»

PPP et péage

Concrètement, toute la partie ouest de l'autoroute 30 sera construite dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), une première au Québec. Cette portion aura une longueur de 35 kilomètres entre les villes de Châteauguay et de Vaudreuil-Dorion. À cela s'ajoutera une section de sept kilomètres pour atteindre Salaberry-de-Valleyfield qui sera numérotée 530. Deux ponts seront en outre construits.

Le gouvernement du Québec lancera donc bientôt l'appel de qualification auprès d'entreprises nationales et internationales. Trois candidats seront ensuite retenus pour participer à l'appel d'offres, prévu pour le mois de mai 2007. Le contrat devrait être signé en 2008 et les travaux terminés en 2011. L'entreprise choisie devra notamment s'engager à respecter un «coût fixe» et ainsi assumer de possibles dépassements de coûts. Elle aura aussi la responsabilité de l'entretien dudit tronçon pour une période de 30 ans.

Le ministre québécois des Transports, Michel Després, s'est d'ailleurs porté à la défense de cette façon de procéder. Il a fait valoir que pour ce projet, «le



Le tronçon litigieux du prolongement de l'autoroute 30, entre les villes de Sainte-Catherine, Saint-Constant, Delson et Candiac.

ratio coût-bénéfice démontre qu'il y a une rentabilité, dans le cadre de la réalisation de l'autoroute 30, à procéder selon un PPP». Selon lui, le gouvernement économisera ainsi entre 10 et 15 % du coût total de ce segment routier dont la partie publique sera financée à parts égales par Québec et Ottawa. M. Charest a quant à lui estimé que cela «nous permet d'installer davantage de discipline, de rigueur et de préparation dans les projets». «Ça prend plus de temps, il y a davantage de détails, mais le gagnant, c'est le contribuable, parce qu'on est davantage fixé sur les échéanciers et la mise en œuvre du projet», a-t-il ajouté.

Un péage est par ailleurs prévu pour toute cette partie comprise entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion. Le ministre s'est toutefois voulant rassurant hier en soulignant qu'«il y aura un partenaire privé qui aura la responsabilité de déterminer le péage, mais avec des balises, c'est-à-dire qu'il y aura une fourchette de prix dans lequel devra se situer ce péage.»

Portion contestée

Le choix du tracé privilégié par les libéraux pour la partie est de l'autoroute 30, comprise entre les villes de Sainte-Catherine, Saint-Constant, Delson et Candiac, a quant à lui soulevé l'ire du milieu agricole. L'empiétement en effet sur des terres agricoles très fertiles. De plus, selon l'Union des producteurs agricoles de Saint-Jean-Valleyfield, il coûtera deux fois plus cher que si Québec avait décidé de construire l'autoroute en utilisant la route 132, située un peu plus au nord et qui n'est pas située en zone agricole.

«Tout le monde reconnaît que le projet de la 30 en zone agricole est dénué de bon sens. Le tracé nord, celui sur l'emprise de la route 132, n'aurait aucun impact en zone agricole, a d'ailleurs soutenu son porte-parole, Normand Gagnon. Nous ne nous expliquons toujours pas pourquoi le gouvernement s'entête de la sorte alors qu'il existe une solution viable et à moindre coût qui ne sacrifierait pas 600 hectares d'excellentes terres agricoles sur 13 km?», a-t-il demandé.

Un point de vue partagé par François Rebello, candidat à l'investiture du Parti québécois dans La Prairie. Lorsqu'il était au pouvoir, le Parti québécois privilégiait justement cette solution, mais les libéraux ont annulé cette décision. Le nouveau tracé est fidèle aux recommandations formulées en 2002 par le Bureau des audiences publiques en environnement, s'est borné à dire M. Charest hier, ajoutant qu'il allait «minimiser les impacts le plus possible» pour les agriculteurs.

Le gouvernement du Québec a en outre décidé de passer outre à trois avis de la Commission de protection du territoire agricole, qui écrivait encore en février dernier que la construction de ce tronçon de l'autoroute 30 «est incompatible, selon les critères de la loi, avec les objectifs de protection du territoire agricole et de ses activités».

Le Devoir

Charest a pris la défense du premier ministre Harper

PATRICE BERGERON

Léry — Le premier ministre Jean Charest a pris la défense de son homologue fédéral Stephen Harper, qui l'accompagnait à l'annonce du prolongement de l'autoroute 30, hier, à Léry, sur la Rive-Sud.

À une question d'une journaliste sur les rapports apparemment difficiles entre Québec et Ottawa ces derniers temps, M. Charest a défendu le bilan fédéral, qui est «constant» dans sa volonté de résoudre le déséquilibre fiscal.

Parmi les divergences notées récemment, le gouvernement du Québec favorise toujours le protocole de Kyoto, contrairement aux conservateurs fédéraux, et il réclame un financement de 328 millions de dollars pour ses projets. De même, le gouvernement Charest a réitéré son appui au main-

tien du registre fédéral des armes à feu, à la suite de la fusillade du collège Dawson, alors que les conservateurs préconisent son abolition. Enfin, Québec continue de faire pression pour résoudre le déséquilibre fiscal, tandis que M. Harper demande un consensus des provinces.

Déséquilibre fiscal

«Mais moi, je prends acte d'une chose: ça fait moins d'un an qu'on a un gouvernement fédéral qui, pour la première fois, reconnaît le déséquilibre fiscal, a expliqué M. Charest. Ce n'était pas vrai, il y a un an [du temps du gouvernement libéral de Paul Martin]. Deuxièmement, dans son discours du trône, il choisit de nommer le déséquilibre fiscal comme un enjeu. Dans le budget, il continue à dire, comme il est constant, que c'est un enjeu qu'on doit résoudre.»

Presse canadienne

La police afghane ne pourra prendre la relève des forces étrangères avant au moins 10 ans

Kaboul — Les forces armées afghanes ne pourront assurer seules la sécurité intérieure du pays avant au moins dix autres années, affirme un colonel britannique chargé de leur formation.

Le colonel Paul Farrar, un dirigeant du Centre de formation militaire de Kaboul, explique que, depuis sa formation il y a quatre ans, l'armée afghane progresse très lentement. «C'est superficiel, a-t-il révélé lors d'une entrevue franche. C'est mince comme une feuille de papier. Mais c'est mieux que l'an dernier et que l'année d'avant. Elle [l'armée afghane] peine à se mettre debout, elle n'est même pas encore sur ses deux pieds. Mais il y a du potentiel.» Son évaluation est une véritable

douche d'eau froide pour les pays qui, comme le Canada, comptent se retirer d'Afghanistan quand les forces nationales seront en mesure de prendre la relève.

Mais le défi est de taille. Les soldats canadiens, britanniques, américains et français partent pratiquement de zéro pour former une armée moderne après des années de règne taliban. Quelque 31 000 soldats ont jusqu'à présent été entraînés au Centre de formation militaire de Kaboul, mais seulement 18 000 hommes font actuellement partie de l'armée. L'objectif ultime est une armée nationale afghane d'environ 70 000 militaires.

Presse canadienne



Chantal Hébert

Une semaine à surveiller

Il y a un cliché qui veut qu'une semaine soit une éternité en politique. Celle du 25 novembre au 2 décembre prochain appartient certainement à la catégorie des semaines déterminantes en politique canadienne.

Le 25 novembre, les conservateurs de l'Alberta vont aux urnes pour ce qui sera sans doute le premier de deux tours pour désigner le successeur du premier ministre Ralph Klein. Huit candidats sont en lice et, même si l'ancien ministre des Finances Jim Dinning fait figure de favori, personne ne peut prédire l'issue de la course avec certitude.

Selon les règles du Parti conservateur albertain, il est possible de recruter des membres entre les deux tours de scrutin. C'est d'ailleurs à cette particularité que Ralph Klein devait son leadership. À l'époque, l'avance d'une candidate progressiste au premier tour avait suscité une mobilisation générale des éléments plus conservateurs du parti derrière Ralph Klein au second tour.

Quelle que soit l'identité du prochain premier ministre albertain, il sera appelé à jouer un rôle de premier plan sur la scène nationale. La balance du pouvoir se déplace inexorablement vers l'ouest au Canada. L'Alberta connaît actuellement un taux de croissance fulgurant. Si la tendance se maintient, le jour où elle supplantera le Québec comme deuxième économie provinciale au Canada n'est plus bien loin. Le mois dernier, l'Alberta a créé 22 600 emplois pendant que l'Ontario en perdait 1800.

L'ascension démographique et économique de l'ouest canadien aux dépens des provinces centrales va bouleverser la donne politique et économique. Elle annonce de sérieuses pressions sur des institutions fédérales, totalement mésadaptées à cette réalité. Elle va bousculer les calculs des autres provinces mal équipées pour contrer la migration de leur relève professionnelle vers des salles d'urgence, des centres de recherches, des universités infiniment mieux financées et des salaires moins imposés. Le long départ de Ralph Klein avait signifié que l'Alberta était au neutre sur le plan politique ces dernières années. Tout cela va commencer à changer après le 25 novembre.

Le 27 novembre, le gouvernement Harper subira son premier test électoral lors de deux élections complémentaires au Québec et en Ontario. Si la classe politique a déjà classé le vote dans Repentigny comme une affaire entendue pour le Bloc québécois, il en va tout autrement de la bataille pour le siège ontarien de London-Nord-Centre.

Le 23 janvier dernier, 69 % des électeurs de cette circonscription urbaine, où habite une partie de la population qui gravite autour de l'université de Western Ontario, avaient voté pour d'autres partis que celui de M. Harper. Cette fois-ci, les conservateurs espèrent l'emporter en réalisant des gains auprès de la frange plus conservatrice de la classe moyenne. Ils sont convaincus que leur politiques ont de la résonance auprès de cette tranche d'électeurs. Surtout, ils comptent sur la division des votes progressistes entre trois autres partis pour l'emporter.

La nouvelle chef du Parti vert, Elizabeth May, fait ses premières armes à l'occasion de ces élections complémentaires. Sa présence dans l'arène explique en partie la soudaine agitation du NPD la semaine dernière pour se faire valoir sur le plan de l'environnement. Dans l'état actuel de sa formation, Jack Layton n'a pas les moyens de se faire saigner par les Verts.

Mais en plus de se nuire mutuellement, ces deux formations vont tout faire pour convaincre les électeurs qu'elles sont un meilleur véhicule d'opposition que le PLC. Le vote va donc permettre à Stephen Harper de mettre à l'essai une stratégie de rechange à celle qui consiste à aller chercher sa majorité au Québec aux prochaines élections fédérales. S'il réussit à faire des gains dans le marché urbain du sud de l'Ontario à la faveur d'une division du vote anti-conservateur, le premier ministre aura moins de raisons de s'inquiéter de l'état de ses perspectives électorales au Québec.

Enfin, le 2 décembre, les libéraux fédéraux vont élire leur chef. D'une semaine à l'autre, le choix s'annonce plus déchirant pour le parti.

Auparavant, le PLC devra également se débattre du débat sur la reconnaissance du Québec comme nation qui l'a plongé dans un désarroi si public.

Tous les stratèges libéraux conviennent que l'hypothèse que le PLC se réunisse à Montréal pour rejeter une idée qui fait consensus au sein de la classe fédéraliste québécoise tient du cauchemar. Il y a donc des odeurs de compromis dans l'air. Sauf qu'on peut se demander comment il est possible de rendre inoffensive une résolution qui l'est déjà. En plus, dans bien des coins du reste du Canada, ce n'est pas l'hypothèse d'un retour lointain à la table constitutionnel contre lequel s'insurgent si férocement les Bob Rae et Stéphane Dion qui pose problème autant que le concept même selon lequel le Québec formerait une nation.

Si le premier ministre Jean Charest avait déclenché des élections cet automne, le scrutin se serait vraisemblablement inscrit dans le même créneau que la course albertaine, les élections complémentaires fédérales et le leadership libéral. Ce n'est que partie remise puisque l'année 2007 s'annonce encore plus chargée.

À la même date l'an prochain, le Canada, le Québec et l'Ontario seront vraisemblablement tous allés aux urnes. Surveillera-t-on alors les débuts d'un gouvernement minoritaire libéral à Ottawa, la course à la succession de Stephen Harper au sein du Parti conservateur fédéral et les perspectives référendaires d'un nouveau gouvernement québécois? Les rebondissement politiques de la fin du mois vont fournir un début de réponse.

chebert@thestar.ca

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star.

Les députés du PC invités à s'impliquer dans les partielles

BRUCE CHEADLE

Ottawa — Un des principaux lieutenants politiques du premier ministre Stephen Harper demande aux députés conservateurs d'utiliser leur personnel à Ottawa — dont le salaire est payé par les contribuables — pour venir en aide aux candidats du parti dans les élections complémentaires de Repentigny, au Québec, et de London-Centre-Nord, en Ontario.

La note a été envoyée le 30 octobre par Doug Finley, le directeur national de la campagne conservatrice. Elle a été publiée sur le Web par le député Garth Turner, qui siège maintenant comme indépendant après avoir été expulsé du Parti conservateur.

Dans sa note, M. Finley incite les députés à s'impliquer dans ces deux élections complémentaires, notamment en demandant aux employés de leurs bureaux d'Ottawa d'écrire des lettres et de faire des appels. Tous ces efforts seraient coordonnés par les responsables des opérations politiques du parti.

L'utilisation des ressources de la Colline du Parlement — qu'il s'agisse de téléphones, de télécopieurs, de courriers ou d'employés rémunérés — à des fins partisanes est interdite et a fait l'objet de nombreuses récriminations dans le passé.

Si la note de M. Finley ne demande pas explicitement aux députés d'utiliser leurs employés à des fins partisanes, elle ne mentionne pas non plus l'interdit qui pèse sur de telles activités.

M. Finley a défendu son geste, hier, en affirmant qu'il essayait simplement de «recruter des bénévoles».

Presse canadienne



F. Roy WILLIS

CIVILISATION OCCIDENTALE

(Deux tomes)

Ouvrage à l'usage des cégéps.

Tome I (496 p.) — 44,05 \$
Tome II (504 p.) — 44,05 \$

GUÉRIN, éditeur libé
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sans réserve de modifications.

LES ACTUALITÉS

Entrevue avec Raymonde Saint-Germain

La Protectrice du citoyen accueille désormais les plaintes sur la santé

NORMAN DELISLE

Québec — Quand on frappe chez la Protectrice du citoyen, on ne frappe jamais à la mauvaise porte.

«C'est un recours accessible et gratuit. Il ne faut pas hésiter, car ici, chez la Protectrice du citoyen, on n'est jamais à la mauvaise porte. Si jamais il s'agit d'un secteur où on n'a pas compétence, on va diriger les gens à la bonne place, on va les accompagner pour s'assurer qu'ils sont pris en charge», a expliqué la nouvelle Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain.

Cette dernière a été élue à ce poste à l'unanimité de l'Assemblée nationale en avril dernier. Elle est entrée en fonction le 27 avril. Le Protecteur du citoyen, dont le poste a été créé en 1968, reçoit les plaintes de tout citoyen qui s'estime lésé par le gouvernement ou l'administration publique.

Dans une entrevue récente accordée à la Presse Canadienne, Mme Saint-Germain a rappelé que, depuis six mois, la Protectrice du citoyen avait désormais compétence non seulement dans les litiges entre un citoyen et le gouvernement, mais aussi dans les litiges qui opposent un patient et tout établissement du réseau de la santé.

«Notre mandat a été élargi à la santé et aux services sociaux. C'est un nouveau mandat. Cela fait en sorte que la Protectrice du citoyen a

un pouvoir d'intervention et une portée qui n'ont jamais été aussi grands depuis 38 ans», a expliqué Mme Saint-Germain.

Quelqu'un qui veut se plaindre d'un geste effectué dans un établissement de santé doit théoriquement adresser en premier lieu ses doléances au comité local des plaintes mis en place dans chaque institution. Mais certains hésitent à le faire, notamment par peur que des représailles soient exercées contre le patient.

On peut toujours s'adresser à la Protectrice du citoyen. «Lorsque j'ai des raisons de croire qu'il y a une situation qui mérite une enquête, j'ai tous les pouvoirs d'intervention, et je compte les utiliser», a dit Mme Saint-Germain.

Les plaintes peuvent être portées par la personne concernée ou par un membre de son entourage si la victime n'est pas en mesure de se plaindre, par exemple pour des raisons de sécurité physique ou par maladie mentale.

Mme Saint-Germain rappelle la grande indépendance de sa fonction, puisque son poste ne relève pas de l'autorité du ministre de la Santé, mais directement de l'Assemblée nationale.

«On reçoit les plaintes et on vé-

rifie. On n'est pas a priori en faveur du point de vue du citoyen ou de celui de l'administration. Si le point de vue est fondé, on va essayer d'obtenir la correction», a expliqué la Protectrice.

Une centaine de plaintes par mois sont inscrites à son bureau concernant le secteur de la santé

Taux élevé de correction

Lorsque la plainte est fondée, le taux de correction obtenu dépasse les 98%. «L'administration publique démontre beaucoup d'ouverture face à la Protectrice du citoyen. Les employés de l'État croient en notre approche. Nos enquêteurs laissent une bonne impression. Ils suivent un guide d'intervention. L'administration publique a une volonté de

régler le problème, car, dans le cas contraire, c'est l'intervention judiciaire. Tout le monde a intérêt à un règlement raisonnable ou à un compromis d'équité», juge la Protectrice.

Une centaine de plaintes sont mensuellement inscrites à son bureau concernant le secteur de la santé.

«On accuse réception du dossier auprès du plaignant dans les 48 heures. Puis on traite le dossier dans un délai d'un mois dans presque tous les cas», dit Mme Saint-Germain.

De plus, contrairement à ce

qu'il se passait avant avril 2006, les plaintes verbales sont acceptées, et les employés du bureau de la Protectrice aident les citoyens à formuler leur plainte et à la traduire dans les termes précis.

Mme Saint-Germain s'intéresse de très près à deux catégories de citoyens particulièrement défavorisés: les jeunes en difficulté et les personnes âgées.

Elle note que les jeunes qui quittent les Centres jeunesse à 18 ans se retrouvent soudainement à la rue, privés de services essentiels. «Je veux m'assurer de la continuité des services publics pour les jeunes. J'essaie d'avoir le regard du jeune face aux services publics, que le lien se fasse entre les deux, qu'il n'y ait pas de bris de services», a indiqué la Protectrice.

Elle est aussi préoccupée par le sort des personnes âgées. «On a maintenant compétence sur les centres privés d'hébergement. Je surveille aussi les signalements concernant les personnes sous protection du Curateur. Plus la Protectrice agit en prévention, plus cela prévient les plaintes», croit Mme Saint-Germain.

Avant sa nomination, Mme Saint-Germain avait été fonctionnaire de carrière, notamment à la Direction des communications des Affaires internationales et comme sous-ministre.

Presse canadienne

Pornographie infantile

La police souhaite la collaboration des fournisseurs d'accès Internet

MIKE OLIVEIRA

Toronto — L'arrestation rapide d'un homme accusé d'avoir agressé sexuellement un enfant en direct sur Internet n'a pu avoir lieu que parce que son fournisseur d'accès Internet a coopéré avec la police, ce qui n'arrive que trop rarement, déplorent la police et les défenseurs des droits des victimes.

Lorsque des crimes sont commis par des utilisateurs d'Internet, les enquêteurs dépendent des fournisseurs, qui peuvent choisir de remettre volontairement le nom et l'adresse du suspect, ou invoquer la protection de la vie privée et freiner l'enquête, explique le sergent Mike Frizzell, du centre de coordination de la Gendarmerie royale du Canada sur l'exploitation des enfants.

Il y a beaucoup de fournisseurs qui refusent de collaborer avec la police, a dit le sergent. Si le suspect (de St. Thomas, en Ontario) avait fait partie de ces réseaux, nous serions encore en train de le chercher et cette petite fille serait encore agressée, a-t-il ajouté.

La police allègue qu'un individu clavardait avec un agent d'infiltration de la police depuis neuf à dix mois quand il lui a offert des images tournées en direct d'une enfant qu'on était en train d'agresser devant une caméra Web.

Moins de deux heures plus tard, la police l'arrêtait et, selon le sergent Frizzell, il est probable que le fournisseur d'accès Internet impliqué ait réagi rapidement quand la police a sollicité son aide pour retrouver le suspect.

Selon Tom Copeland, qui est à la tête de l'Association canadienne des fournisseurs Internet, dans la plupart des cas, les fournisseurs vont collaborer si on leur soumet un mandat de perquisition ou ce qu'on appelle une «lettre d'autorisation», mais il reconnaît que ce n'est pas toujours le cas.

Cette décision relève de la direc-

tion de chaque fournisseur Internet, mais à son avis, lorsqu'il est question d'exploitation d'enfants, la tendance est à la coopération avec les forces de police, à condition que celles-ci leur fournissent une preuve d'autorisation juridique.

L'industrie, qui compte entre 300 et 400 fournisseurs Internet au pays, a travaillé avec les institutions de lutte contre le crime pour élaborer un formulaire d'autorisation, que la police peut remplir et envoyer aux fournisseurs pour obtenir de l'information. Ce formulaire a été conçu après qu'on en est arrivé à un consensus sur le fait que l'obligation d'être muni d'un mandat de perquisition simplement pour obtenir le nom et l'adresse d'un consommateur était excessive même en vertu de la loi sur la protection de la vie privée.

Toujours selon M. Copeland, le nom et l'adresse d'un client — qu'on peut habituellement trouver dans un annuaire de téléphone ou sur une base de données en ligne — ne devraient pas être considérés comme de l'information privée ou personnelle, et souvent, c'est tout ce dont la police a besoin.

Pour Steve Sullivan, le président du Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, le gouvernement fédéral doit carrément obliger tous les fournisseurs d'accès Internet à collaborer avec la police.

Un autre problème que rencontre la police est celui des criminels qui maquillent leur adresse Internet, ce qui entraîne l'enquête dans un cul-de-sac même quand le fournisseur est prêt à aider la police. Il existe divers logiciels de préservation de l'anonymat sur le marché.

Un porte-parole de la Sécurité publique et Protection civile Canada a indiqué que la question était actuellement à l'étude.

Presse canadienne

ÉTATS-UNIS

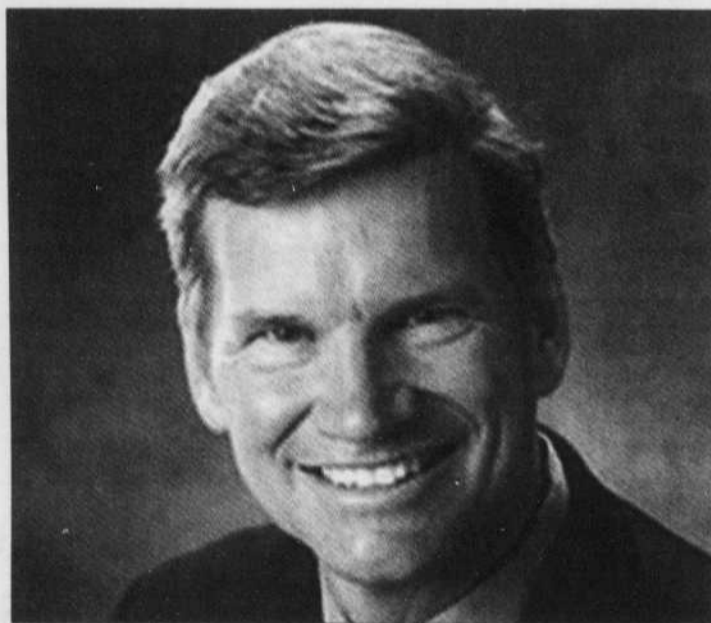
Les « péchés » de Ted Haggard mettent les religieux conservateurs dans l'embarras

LAURENT MAURIAC

New York — Le révérend Ted Haggard a longtemps prôné une vie débarrassée des secrets et où les péchés ne sont pas dissimulés. «Je ne veux pas de surprises, de scandales et de secrets», écrit-il dans un de ses livres en 2002. L'influent pasteur évangéliste de 50 ans n'a pas tout à fait réussi à s'en préserver. Jeudi, cet homme marié, père de cinq enfants, s'est vu accuser par un ancien prostitué d'avoir eu régulièrement des relations sexuelles avec lui et d'avoir pris de la méthamphétamine (une drogue chimique) en sa présence. Haggard a nié ces accusations mais, vendredi, il a reconnu à la télévision avoir sollicité un massage de cet homme et avoir acheté de la drogue, sans la consommer.

Après avoir démissionné de la présidence de l'Association nationale évangélique, une puissante organisation religieuse conservatrice, il a été évincé samedi, comme pasteur, de la «New Life Church» (l'Église de la Nouvelle Vie) qu'il avait fondée à Colorado Springs dans les années 80. «Notre enquête et les déclarations publiques du pasteur Haggard montrent sans doute possible qu'il s'est livré à des conduites sexuelles immorales», précise l'Église dans un communiqué.

L'histoire de Ted Haggard débute comme celle d'une start-up californienne. Les premières cérémonies avaient lieu dans sa cave. La pe-



L'évangéliste Ted Haggard

titie affaire a rapidement prospéré. L'Église occupe aujourd'hui un immense bâtiment qui tient à la fois de la salle de concert et de la salle de conférence. Haggard arpente l'est-trade avec un micro portable et fait participer la salle. Il combat le mariage homosexuel et la théorie de l'évolution. Il défend la Bible comme source de vérité scientifique.

«Nous pensons qu'avec le temps, en découvrant de plus en plus de faits, nous apprendrons de plus en

plus de choses sur la manière dont Dieu a créé les cieux et la Terre», explique-t-il à Richard Dawkins, un professeur d'Oxford, dans un documentaire sur la religion diffusé au début de l'année à la télévision britannique. À la fin du tournage, ce dernier est pris à part par Haggard. «Vous avez traité mes enfants d'animaux», lui lance-t-il. Dawkins en conclut que l'évangéliste s'en prenait ainsi à sa défense de la théorie de l'évolution.

Michael Jones, l'accusateur de Haggard, affirme avoir eu des relations sexuelles avec lui environ une fois par mois pendant trois ans. Ce culturiste dit ne pas lui avoir vendu de méthamphétamine, mais l'avoir vu en consommer à de nombreuses reprises. «Je l'ai appelé pour acheter de la meth, mais je l'ai jetée», affirme au contraire le pasteur. Je l'ai achetée pour moi, mais je ne l'ai jamais utilisée. Michael Jones dit avoir découvert qu'il était son client voici quelques mois, en le reconnaissant à la télévision.

Vendredi, il a expliqué sur CNN qu'il avait décidé de révéler publiquement sa relation avec Haggard en raison des prises de position de ce dernier contre le mariage homosexuel. «Pour quelqu'un qui prêche que le mariage devrait seulement avoir lieu un homme et une femme, et qui voit un gai pour du sexe derrière le dos de sa femme, je sentais que je devais à la communauté gaie de révéler cette hypocrisie», a-t-il déclaré.

Haggard n'a pas l'envie nationale d'autres leaders évangélistes. Mais en février 2005, le magazine Time le classait parmi les vingt-cinq plus influents du pays. La Maison-Blanche, craignant une nouvelle embûche dans la campagne électorale des midterms, a pris soin vendredi de prendre ses distances. «Je crois qu'il est venu à la Maison-Blanche une ou deux fois», a précisé un porte-parole.

Libération

Panne d'électricité géante sur l'Europe de l'Ouest

Berlin — Une panne d'électricité sans précédent depuis une trentaine d'années a touché des millions de foyers en Europe de l'Ouest, notamment en France, pendant environ une heure dans la nuit de samedi à dimanche.

La panne, vers 21h30 GMT, est venue d'Allemagne et serait due à une surtension sur son réseau, ce qui a touché, après le déclenchement de dispositifs de sécurité automatiques, d'autres réseaux européens livrant du courant à l'Allemagne, comme la France, a-t-on expliqué de sources concordantes à Paris.

Des Länder de l'ouest et du sud de l'Allemagne, représentant la moitié des 82 millions d'habitants du pays, ont été touchés, ont dit les autorités locales, tout comme la Belgique, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas, selon des médias français. Des responsables du réseau français ont expliqué qu'il s'agissait d'une interruption d'approvisionnement sur une ligne à très haute tension en Allemagne, ce qui a déclenché des «délestages» automatiques, destinés à éviter une coupure générale, dans les pays voisins.

Dans un communiqué diffusé hier, la compagnie d'énergie allemande E.ON indique que l'incident pourrait être lié à la coupure, d'une demi-heure environ, d'une ligne de Basse-Saxe, dans le Nord-Ouest. «E.ON a coupé comme prévu une ligne au-dessus de l'Embs pour permettre à un bateau de passer en sécurité», précise la firme.

En Allemagne, une centaine de trains ont été retardés. Ont été touchées la région industrielle de la Ruhr avec les villes de Cologne, d'Essen et de Gelsenkirchen, de même que le Land de Rhénanie-Palatinat, la Bavière, la Sarre, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Westphalie.

Selon le ministère de l'Intérieur français, la panne semble avoir affecté en alternance la quasi-totalité du pays, principalement l'Est et une partie de la région parisienne.

Elle n'a pas provoqué d'incident majeur, hormis quelques retards de trains. La Tour Eiffel est restée illuminée à Paris, de même que les principaux monuments. Aucune interruption de circulation n'a été constatée dans le métro.

Reuters



HUBERT AQUIN
cinq questions aux nationalistes d'aujourd'hui

Aujourd'hui à 19H30

LA FATIGUE

La souveraineté sans passion:
sommes-nous retombés dans la fatigue
culturelle du Canada français?

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

www.radio-canada.ca/aquin

UQAM



LE DEVOIR

ÉCONOMIE

PERSPECTIVES

L'Américain moyen

«C'est l'économie, stupide», martelait en 1992 un organisateur électoral de Bill Clinton à propos de ce qui fait et défait les gouvernements aux États-Unis. Les élections de mi-mandat, demain, semblent pourtant en voie de prouver le contraire, alors que l'économie américaine s'est rarement aussi bien portée et que l'on prédit quand même une joyeuse dégelée au parti du président Bush. Peut-être est-ce parce que l'Américain moyen ne se reconnaît pas dans son économie, mais surtout qu'il ne s'y voit plus capable de réaliser son rêve?

George Bush et le Parti républicain pensaient bien pouvoir se servir de cet argument pour marquer des points auprès de l'électorat. Bien sûr, il y a eu l'Irak, Guantanamo et l'ouragan Katrina, sans parler de l'Irak, des écarts de conduite du chef de la majorité à la Chambre des représentants, Tom DeLay, et surtout de l'Irak. Mais tout de même. La croissance économique a été plutôt forte jusqu'à tout récemment. Et puis, l'inflation a été faible, le taux de chômage est au plus bas, le Dow Jones bat des records, et le prix du pétrole est à la baisse. Le peuple américain devrait être content, à son portefeuille, se disent les républicains. Et pourtant...



Eric Desrosiers

Ce n'est pas que les Américains n'accordent plus d'importance à l'économie, au contraire. Ce n'est pas non plus qu'une majorité (55 %) d'entre eux n'admettent pas que leur pays se trouve généralement en bonne posture à ce chapitre. Ils sont néanmoins 60 % à dire que le président Bush n'a pas fait son travail en ce domaine, et presque autant à penser que les démocrates s'en tireraient mieux que les républicains. Il faut dire que seulement le quart des gens ont l'impression que cette croissance économique leur a permis d'améliorer leur sort, contre presque autant de personnes qui disent avoir reculé financièrement et plus de la moitié des Américains qui disent avoir continué à gagner juste assez pour maintenir leur niveau de vie.

Les statistiques semblent confirmer cette perception. De 2000 à 2005, l'économie américaine a crû de 12 %, lorsque l'on exclut l'inflation, et la production par heure travaillée a augmenté de 17 %. Si les revenus des plus riches ont plus que suivi le mouvement à la hausse, le salaire horaire médian du travailleur américain n'a crû que de 3 %, et le revenu médian des ménages a même reculé. Ces données ne tiennent pas compte de l'augmentation plus forte des avantages sociaux, comme les très coûteuses assurances maladie. La plupart des experts conviennent cependant que ces facteurs n'ont pas suffi pour combler le déficit.

Les baisses de taxes ont quand même permis aux Américains de s'acheter plus de biens qu'ils ne l'auraient fait autrement, plaide George Bush. L'augmentation de 17 % de la consommation des ménages, entre 2001 et 2006, est essentiellement attribuable à l'endettement des familles dû à la flambée des prix des maisons, rétorquent ses adversaires. Il y a toujours eu un certain décalage entre le moment où croissent l'économie et la productivité et celui où s'améliorent les salaires, contre-attaquent les économistes sympathiques à la cause des républicains. Rien n'indique, cette fois, que ce rattrapage se produira un jour, leur assènent les experts de l'autre camp.

On parlait de l'écart grandissant entre les riches et les pauvres aux États-Unis bien avant l'élection de George Bush. Dans les années 70 et 80, il était juste question des pauvres qui se faisaient distancer par les autres. Depuis les années 90, la classe moyenne s'est mise à son tour à accuser du retard pendant que les riches caracolent en tête.

Ce n'est pas tout. Au-delà de sa situation économique objective, l'Américain moyen a de plus en plus peur de perdre son emploi et l'assurance maladie qui va avec. Il craint de voir s'effondrer sa situation financière en même temps que la bulle immobilière. Il se demande comment il va pouvoir payer les études de ses enfants.

Ces peurs ne sont pas toujours rationnelles. Outre les politiques du gouvernement, elles trouvent leur source dans la mondialisation et les histoires de concurrence chinoise et de délocalisation qui s'y rattachent, et qui affaiblissent le pouvoir de négociation des travailleurs américains. Il y a aussi les progrès incessants de la technologie, qui profitent à la croissance, mais s'accompagnent aussi de mises à pied.

L'écart grandissant entre les revenus de la classe moyenne et ceux des riches n'est pas une fatalité bien que ces phénomènes soient mondiaux, rappelle la semaine dernière le *Financial Times*. Les États-Unis sont même le seul pays riche où le problème est à ce point aigu. Cette inégalité de revenus ne croît que très faiblement dans les pays d'Europe du Nord et se révèle même en régression en France et en Italie.

L'élection d'une majorité démocrate au Congrès aiderait probablement le gouvernement américain à faire plus attention à ce genre de questions. Elle risque aussi de mener à une montée du protectionnisme, qui ne règlera pas le problème à long terme, mais que réclame quand même avec de plus en plus d'insistance l'Américain moyen.

La fin du rêve américain

Le pire, pour cet Américain, n'est pas l'augmentation des inégalités, pensent certains observateurs. Après tout, il s'est toujours mieux accommodé que les autres de ce genre d'inégalités à condition qu'il puisse croire qu'un jour son tour viendra et que rien n'empêche son ascension dans l'échelle sociale. Mais voilà, le rêve américain apparaît de moins en moins accessible. Pour la première fois, une majorité de la population ne croit pas que leurs enfants connaîtront une meilleure vie que la leur.

Ces gens n'auraient pas tort, selon une récente étude du Center for American Progress. De tous les pays développés, les États-Unis présenteraient aujourd'hui le degré de mobilité sociale le plus faible, à l'exception du Royaume-Uni. Le destin d'un enfant y serait plus étroitement lié au revenu de sa famille que partout ailleurs. Le fait de travailler toute sa vie plus d'heures que les autres n'y changerait rien. La classe moyenne serait quant à elle plus exposée qu'auparavant à de brusques chutes du niveau de vie, que ce soit pour des raisons professionnelles ou médicales.

Pas étonnant que l'électeur moyen soit de mauvais poil!



C'est au Bangladesh qu'est né le micro-crédit.

ARCHIVES LE DEVOIR

Les apôtres du microcrédit revendiquent l'efficacité de leur aide

JUSTIN COLE

Washington — Le cap de 100 millions de pauvres bénéficiant d'une aide sous forme de prêts de très faibles montants est en passe d'être atteint, ont annoncé les responsables du sommet pour la défense du microcrédit mercredi dernier.

Le but d'atteindre le chiffre de 100 millions de bénéficiaires de ces prêts visant à favoriser la création ou le développement d'entreprises avait été fixé en 1997 avec comme objectif 2005. Tout en reconnaissant qu'ils n'ont pas encore atteint cet objectif, les organisateurs du sommet ont indiqué qu'ils espéraient y arriver d'ici la fin de l'année et, qu'à fin 2005, ils avaient déjà atteint 82 millions d'individus, en Asie notamment.

Le comité exécutif du mouvement compte l'économiste bangladais Muhammad Yunus, lauréat du Prix Nobel de la Paix, et pionnier de ce type de financement. Selon les membres du mouvement, ces petits prêts, qui sont pour la plupart accordés à des individus gagnant moins d'un dollar par jour pour leur permettre de créer ou d'agrandir une petite entreprise, ont en réalité profité indirectement à des millions d'individus.

«Les prêts accordés à 82 millions d'individus parmi les plus pauvres profitent à 410 millions d'individus,

membres de leur famille au sens large», a expliqué Sam Daley-Harris, directeur du sommet qui se tiendra à Halifax du 12 au 15 novembre.

Ces prêts, d'un montant de 100 \$US en moyenne, permettent la plupart du temps à des individus pauvres, souvent analphabètes, de développer une activité basée sur la vente de nourriture par exemple, ou le commerce d'objets artisanaux. Ils ne requièrent aucun collatéral.

Le rapport du sommet, rendu public mercredi dernier, cite le cas de Balkisu Amadu, et de son échoppe de vente de nourriture au Ghana. Pendant plusieurs années, Amadu ne gagnait pas plus de l'équivalent de 81 CUS par jour grâce à une simple table recouverte d'une nappe sur laquelle elle servait à manger aux passants, explique le rapport.

Mais l'année dernière, Amadu est entrée dans une banque qui pratique le microcrédit et après avoir contracté quatre emprunts, ses revenus ont plus que quadruplé pour atteindre 4 \$US par jour. Elle souhaite désormais acheter une cuisinière à gaz et s'installer dans un local.

Ces prêts sont octroyés à des taux d'intérêt raisonnables et les responsables du sommet soulignent qu'ils ciblent en particulier les femmes (84 %

des bénéficiaires) car elles gèrent souvent les finances de la famille. Les grandes banques avaient traditionnellement l'habitude de négliger les plus pauvres, mais aujourd'hui elles y accordent davantage d'intérêt.

«La microfinance progresse», concluait en début d'année une étude de la banque néerlandaise ING.

Le rapport du sommet pour le microcrédit est publié quelques jours avant que MM. Daley-Harris et Yunus rejoignent 2000 délégués internationaux à Halifax où de nouveaux objectifs de développement en matière de microcrédit seront fixés pour 2015.

A cette échéance, les militants souhaitent que 175 millions d'individus puissent bénéficier de cette formule. Ils reconnaissent que le microcrédit n'est pas la «panacée» pour éradiquer la pauvreté mais estiment qu'il est l'un des instruments les plus efficaces pour renforcer l'auto-suffisance et la confiance en soi.

Le sommet d'Halifax accueillera également la reine Sofia d'Espagne, le président du Honduras Manuel Zelaya Rosales, le premier ministre pakistanais Shaukat Aziz ainsi que des universitaires et des représentants du monde des affaires.

Agence France-Press

L'Inde, le nouvel eldorado des constructeurs d'automobiles

FRANÇOISE CHIPAUX

Le groupe Maruti, premier constructeur indien d'automobiles, a annoncé, mercredi dernier, avoir vendu 60 163 véhicules en octobre, soit une hausse de 16,7 % par rapport à la même période de 2005. Sur le marché national, Maruti, dont 54 % du capital est contrôlé par le japonais Suzuki, a vu ses ventes progresser de 11 %, à 55 894 unités.

La firme indique avoir bénéficié de l'effet du «Festival des lumières» hindou. Mais le marché indien n'est pas seulement porteur durant cette période traditionnellement considérée comme favorable pour l'achat de biens coûteux. Il est en effet en expansion d'environ 20 % par an depuis cinq ans.

Sur l'année fiscale 2005-2006, les ventes de voitures en Inde ont atteint 1,1 million d'unités.

Elles devraient doubler d'ici à 2010. La marge de croissance est quasi illimitée : avec 7 voitures pour 1 000 habitants, la pénétration de l'automobile est encore très faible. L'Inde attire de plus en plus les constructeurs. General Motors, Volkswagen, Hyundai, Honda, Suzuki, ont récemment annoncé des investissements de plus de quatre milliards de dollars, alors que le gouvernement rendait public un plan à dix ans, visant à porter le chiffre d'affaires du secteur à 145 milliards de dollars en 2016, contre 34 milliards de dollars actuellement. Pour atteindre cet objectif, des investissements de 35 à 40 milliards de dollars seront nécessaires.

Facteur important

«Le gouvernement a enfin réalisé que ce secteur est un facteur important de croissance de l'économie», affirme P. Balendran, directeur et vice-président de General Motors India.

Présent en Inde depuis 1996, le constructeur américain, qui produit 85 000 voitures par an dans son usine de Baroda (Gujarat), s'apprete à investir 300 millions \$ sur un deuxième site.

A pleine capacité, fin 2008, celui-ci produira 140 000 voitures.

Le sud-coréen Hyundai veut faire de l'Inde «la plateforme d'exportation pour ses petites voitures». La firme s'appuie sur une unité de production à partir de laquelle elle exporte déjà vers 60 pays.

Début 2007, elle va inaugurer, à Chennai (anciennement Madras), un nouveau site qui lui permettra de doubler sa production, à 600 000 voitures par an.

Selon son président, Chung Mong-koo, Hyundai devrait pouvoir exporter 300 000 voitures par an.

Suzuki discute pour sa part avec son homologue japonais Nissan afin d'établir une nouvelle usine dans la banlieue de Delhi.

Avec une capacité de 350 000 unités, elle devrait être elle aussi essentiellement tournée vers l'export. En cinq ans, le total des exportations indiennes d'automobiles a été multiplié par sept, représentant un revenu de 2,28 milliards de dollars en 2005-2006.

Les constructeurs demandent au gouvernement indien de rendre plus flexibles les lois du travail, d'améliorer les infrastructures et de rationaliser les taxes (51 % du prix d'une voiture revient à l'État).

Sur le plan national, «l'accroissement des revenus, la facilité du crédit, le changement de style de vie, la variété de l'offre sont les principales raisons de la croissance du marché», affirme P. Balendran.

«La voiture n'est plus un produit de luxe», renchérit Mme Bhuvaneshwari Jayaraman, de la Société des fabricants indiens d'automobiles (SIAM).

Le marché local reste toutefois sensible au prix. Certes, la classe moyenne passe peu à peu du deux-roues à la voiture, mais celle-ci se doit d'être abordable, donc petite. «72 % du marché est constitué de mini-véhicules entre 6 000 et 7 000 dollars», affirme M. Balendran.

Les prévisions vont dans le sens d'une hausse de la vente de voitures familiales moyennes. Un secteur que vise Renault, qui, associé à Mahindra & Mahindra, produira 50 000 Logan dans une usine en construction à Nashik (Maharashtra), pour un investissement initial d'environ 150 millions \$.

Le Monde

VIENT DE PARAÎTRE

les sentiments du capitalisme

Eva Illouz

LES SENTIMENTS DU CAPITALISME

Eva Illouz
208 pages
Éditions du Seuil

L'analyse de l'auteure fait apparaître combien le capitalisme émotionnel, poussant l'individu à la réalisation la plus intime de soi, s'est approprié les affects au point de transformer les émotions en marchandises et de faire émerger de nouvelles formes de sociabilité: elles culminent aujourd'hui sur Internet, véri-

table moteur de recherche des sentiments et des intimités.

CORRESPONDANCE D'AFFAIRES

Collectif
491 pages

Les Éditions Transcontinental

Plainte, refus de commandite, note de service, message de félicitations ou de condoléances, lettre de recouvrement...

Pour vous inspirer et vous aider dans la rédaction de vos documents officiels, cet ouvrage est tout indiqué.

L'ÉNERGIE SANS FRONTIÈRES

Jean-Marc Carpentier
118 pages
Les Éditions Varia

À partir des nouvelles réalités énergétiques, environnementales et économiques de la planète, André Caillé fait voir les perspectives énergétiques qui s'ouvrent au Québec et les réalignements stratégiques majeurs à l'échelle locale et internationale qui s'imposent à nous.

Les propos de l'ex-président d'Hydro-Québec ont été recueillis par Jean-Marc Carpentier.

Résultats des tirages du: 2006-11-04

649	06 23 30	17	02 07 18	40
33 37 41	complet		37 41 45	complet

GAGNANTS	LOTS	GAGNANTS	LOTS
6/6 0	24 172 610,00 \$	6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 7	91 454,10 \$	5/6+ 2	25 000,00 \$
5/6 253	2 090,30 \$	5/6 27	500,00 \$
4/6 13 631	73,50 \$	4/6 1 170	50,00 \$
3/6 257 648	10,00 \$	3/6 22 596	5,00 \$
2/6+ 198 393	5,00 \$		
Ventes totales	31 280 836 \$	Ventes totales	672 860,50 \$
Prochain gros lot (approx.)	36 000 000 \$	Extra 2444668	500 000 \$

*décomposable dans les deux sens

Résultats des tirages du: 2006-11-03

01 07 14	42	77	0	10 000 000,00 \$
16 20 45 47	complet	57+ 2	89 591,80 \$	
		5/7 92	1 947,60 \$	
		5/7 6 207	98,10 \$	
		4/7 133 332	10,00 \$	
		3/7+ 121 134	10,00 \$	
		3/7 1 107 484	Participation gratuite	
Extra 8394274	500 000 \$	Prochain gros lot (approx.)	12 000 000 \$	
		Ventes totales	15 833 486 \$	

*décomposable dans les deux sens

25 000 \$ CHAQUE JOUR, C'EST ÉCRIT DANS LE CIEL!

En cas de dispute entre cette table et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ÉDITORIAL

Le mauvais procès

Reconnus coupables de crimes contre l'humanité, l'excitateur irakien Saddam Hussein et huit de ses proches collaborateurs ont été condamnés à mort par pendaison. Les termes fixés en la matière étant ce qu'ils sont, le rais risque fort d'être enterré sans que son rôle dans le génocide des Kurdes ait été précisé. En clair, le devoir de mémoire a été bâclé.

Il y a un an, le Haut tribunal pénal irakien commençait ses travaux sur le dossier suivant: l'exécution de 140 villageois qu'avait commandée Hussein à la suite d'une tentative d'assassinat contre sa personne. Fait très important à souligner, les villageois concernés étaient tous des chiïtes. Autrement dit, ils n'étaient pas, pour employer une lapalissade, Kurdes. On se doit d'insister: le verdict rendu hier ne concerne en rien l'Opération Anfal qu'Hussein avait menée, organisée, à l'encontre des Kurdes soupçonnés d'avoir aidé les Iraniens lors de la guerre. Au terme de cette sinistre campagne, 180 000 Kurdes avaient été massacrés, des milliers d'entre eux gazés. Ce n'est pas tout.

Dans les mois qui suivirent la première guerre du Golfe, Hussein écrasa dans le sang le soulèvement que des Kurdes dans le nord du pays et des chiïtes dans le sud avaient amorcé avec les encouragements de Bush père. Des centaines, voire des milliers d'individus devaient être tués.

On fera l'impasse sur les autres méfaits sanglants qui ponctuent la carrière d'un des pires dictateurs du XX^e siècle pour mieux se questionner sur la hiérarchisation des procès. Pourquoi avoir accordé préséance à l'exécution de 140 personnes plutôt qu'aux 180 000 Kurdes? On sait que l'on est dans le pire, mais l'organisation des sujets donne trop l'impression d'avoir été articulée à l'aune de la rapidité. Comme si on avait voulu se débarrasser rapidement de lui.

On se rappellera qu'après l'arrestation d'Hussein, l'administration Bush ainsi que les nouveaux dirigeants irakiens ont écarté toute formation d'un tribunal pénal international malgré les souhaits formulés en ce sens par l'ONU, Amnesty International et autres Human Rights Watch. Contrairement à ce qui est observé avec le Rwanda, les Balkans et, dans une moindre mesure, le Cambodge, Hussein aura été l'un des rares dictateurs, pour ne pas dire le seul, à avoir été jugé par ses concitoyens.

Sur ces derniers, il faut maintenant se pencher. Lorsque le rais était le maître absolu de l'Irak tout acteur de l'appareil judiciaire était obligatoirement membre du Parti Baas. Il était donc l'administrateur de la justice revue et surtout corrigée par Hussein. En clair, il n'était pas formé pour arbitrer des délibérations portant sur les droits de la personne, le génocide, etc.

De fait, lorsque les autorités concernées se sont attelées à la création du Haut tribunal pénal irakien il a été décidé de faire appel à des juristes américains versés en ces matières pour former le personnel irakien. On appréciera la subtilité du geste.

Toujours est-il que la machine est en marche. Que retient-on des premiers mois? Pendant un an, on a interdit à Hussein et à ses complices tout accès à un conseiller juridique. Ensuite? Le premier magistrat nommé a présidé un certain temps avant d'être démis. Le nom avancé par des juristes pour le remplacer a été rejeté par le gouvernement. Enfin, trois avocats d'Hussein ont été tués. Bref, la pagaille a distingué ce procès à plus d'une reprise.

Cela dit, dans cette histoire le plus affligeant reste ce déni du devoir de mémoire, cette indifférence aux drames vécus par les Kurdes et les chiïtes, sans parler de cet embarras évident que bien des acteurs locaux et internationaux éprouvaient. Pour l'heure, la conclusion appartient à Amnesty International, ce procès «a été une affaire glauque».

7,7 % de chômage!

Pour la première fois depuis 30 ans, le chômage au Québec affichait un taux de 7,7 % le mois dernier, selon les données publiées vendredi par Statistique Canada. Ce pourcentage n'est que le résultat d'une compilation mensuelle, mais il mérite mention. Rappelons-nous les années 90, alors que le taux de chômage atteignait 13 %: personne n'aurait même osé rêver d'un taux aussi bas que celui du mois dernier.

Cela dit, le taux de chômage observé en octobre au Québec cache quelques vérités qu'il est aussi bon de se rappeler. D'abord, il découle à la fois de la création de 7200 emplois nets... et d'une diminution de 6100 du nombre de personnes à la recherche d'un emploi. Il suffirait que ces gens, qui ne sont plus considérés comme faisant partie du marché du travail, reprennent leur recherche d'emploi pour qu'on assiste à une hausse du taux de chômage. Ainsi vont les statistiques!

En octobre, l'emploi s'est amélioré timidement dans les services, il est resté relativement stable dans la construction et il a continué de décliner dans le secteur manufacturier à cause de l'appréciation du dollar canadien. Depuis le début de l'année, le Québec et l'Ontario ont été les provinces qui ont le plus souffert de la disparition de 83 000 emplois dans la fabrication au Canada. Des emplois généralement bien payés dont les retombées sont importantes pour une économie régionale.

Dans l'ensemble du pays, il s'est créé 50 000 emplois en octobre alors qu'on n'en attendait pas plus de 30 000. Or la presque totalité de ces emplois sont apparus dans l'Ouest, notamment en Alberta, où le taux de chômage a baissé à 3 % grâce à 22 000 nouveaux emplois, et en Colombie-Britannique où il a aussi baissé, à 4,6 %. Même si l'Alberta ne compte que 2,7 millions d'habitants âgés de plus de 15 ans, elle embauche presque 2 millions d'entre eux, soit 71 %. En guise de comparaison, 60 % des plus de 15 ans travaillent dans le Québec d'aujourd'hui, et ce pourcentage grimpe à 63 % en Ontario, ce qui est encore loin de la performance albertaine. Évidemment, plus il y a de gens au travail et plus le niveau de vie de la population s'améliore en même temps que les ressources des gouvernements pour offrir des services de qualité.

Le portrait d'ensemble au pays recèle donc des différences régionales inquiétantes pour les prochains mois. Ainsi, parce que la création d'emplois est toujours aussi forte dans l'Ouest, il faut s'attendre à ce que la Banque du Canada maintienne les taux d'intérêt à leur niveau actuel, et ce, malgré le ralentissement en cours au Centre et dans l'Est. Et si l'inflation s'intensifie dans l'Ouest à cause de la rareté de main-d'œuvre et des pressions intenses sur les salaires, les loyers et les ressources, on peut même craindre que la Banque hausse ses taux, ce qui serait catastrophique pour le Québec, l'Ontario et les Maritimes aux prises avec le ralentissement.

En résumé, profitons de l'embellie statistique à laquelle nous assistons, mais ne tenons surtout pas pour acquis le taux de chômage rassurant de 7,7 % observé en octobre.

j-rsansfacon@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information JULES RICHER
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

MAÎTRE BERTRAND PROPOSE UNE SÉRIE ENTRE ÉQUIPE QUÉBEC ET TEAM CANADA...



LETTRES

Une bombe à retardement pour le Canada

Les interventions de Stéphane Dion ont soulevé le grand avantage de nous forcer à clarifier les positions. Sa distinction entre ce qui est nécessaire et ce qui n'est que souhaitable le conduit à conclure que la reconnaissance d'une nation au Québec, bien que souhaitable, n'est pas nécessaire; en conséquence, l'absence de cette reconnaissance ne lui apparaît pas une raison de mettre fin à l'unité du Canada.

Or M. Dion omet de tenir compte de la part de relatif que comporte ce qui est nécessaire, d'où aussi le double sens de ce mot. Certaines choses sont nécessaires au fonctionnement de la vie tout court ou à la prospérité physique et matérielle. D'autres qui, de ce premier point de vue, apparaissent simplement souhaitables, sont pourtant nécessaires à la qualité de la vie et au bien-être des personnes et de leurs relations. Ainsi, il fut un temps où l'on se contentait plus facilement d'un mariage de raison: les personnes acceptaient de s'unir et d'assurer le bien de la famille sans en retirer l'affection et le bien-être qu'on attend de telles relations. Mais, de nos jours, les besoins de reconnaissance, d'autonomie et d'épanouissement sont devenus davantage prioritaires. Et c'est faute de pouvoir les satisfaire que bon nombre de démissions se sont produites et se produisent encore.

Ce sont là les nouvelles exigences d'une civilisation avancée. Et, *mutatis mutandis*, ces exigences existent aussi sur le plan des relations entre citoyens et entre peuples. Ce sont ces exigences qui font que, du point de vue du maintien et de la qualité des relations politiques canadiennes, il est impérieux que le Canada reconnaisse la nation québécoise. Car il est une leçon de l'histoire: à tout moment, le déclenchement d'un sentiment de mépris latent peut conduire au bouleversement et à l'éclatement d'un pays. Les politiciens fédéraux doivent faire comprendre au reste du Canada que l'absence de la reconnaissance constitutionnelle du Québec constitue une bombe à retardement pour le Canada.

Gérard Lévesque
 Lévis, le 28 octobre 2006

L'avenue du Parc n'est pas celle de n'importe quel parc

Monsieur le Maire de Montréal, Gérald Tremblay,

Au cours des derniers jours, nous avons reçu les témoignages de nombreux amis de la montagne. La présente vise à vous faire part de la vive opposition exprimée au changement de nom pour l'avenue du Parc et à la façon hermétique dont cette décision a été prise. L'avenue du Parc n'est pas celle de n'importe quel parc dont on peut ainsi changer le nom. C'est l'avenue du parc du Mont-Royal reconnu d'intérêt national comme composante de l'Arrondissement historique et naturel. LE parc de Montréal, plus qu'un parc d'ailleurs, un monument, ce qui explique que l'on n'ait même pas à détailler le nom de l'avenue principale qui y mène, l'avenue du Parc, Park Avenue, tout le monde s'entend.

La création du parc il y a 130 ans était le résultat d'une démarche citoyenne. L'avenue du Parc commémore cette réalisation de la communauté. Une proposition pour effacer cette mémoire pour en célébrer une autre ne nous semble pas appropriée. Il vaut mieux un lieu bien choisi et accepté qu'un lieu controversé qui risque de revenir au nom initial. Ce sont les bases d'une commémoration durable qui viendrait s'ajouter à cet héritage collectif.

À votre invitation, les grandes institutions et associations de la montagne, participant aux travaux de la Table de concertation du Mont-Royal depuis près de deux ans. Elles établissent les bases de la conservation et de la mise en valeur du mont Royal qui considèrent le patrimoine toponymique comme l'une des composantes de la montagne à protéger.

Nous comprenons qu'une décision hâtive a pu être prise dans l'enthousiasme du moment, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire du décès de l'ancien premier ministre dont nous ne discutons aucunement le rôle historique. Pour éviter à l'histoire, et plus intimement à sa famille, que son nom

soit entaché par des circonstances malheureuses, nous vous prions, pendant qu'il est encore temps, de faire amende honorable et de remettre ce projet en d'autres lieux, en d'autres temps.

Respectueusement vôtre,
 Peter A. Howlett
 Président, les Amis de la Montagne
 Octobre 2006

Est Québécois celui qui dit qu'il l'est

Les libéraux fédéraux viennent de découvrir que la doctrine Trudeau, déjà impopulaire auprès d'une majorité d'électeurs québécois, avait encore perdu du terrain depuis que la méthode Chrétien et consorts a fait mordre la poussière au Parti libéral du Canada. Voilà maintenant que ces champions de l'unité nationale (canadienne) affirment vouloir reconnaître la nation québécoise.

Bien que cette évidente contradiction laisse perplexe et sème un doute quant à la sincérité de leurs charitables intentions, elle aura cependant le mérite de forcer les protagonistes à définir une fois pour toutes ce qu'ils entendent par nation. À cet égard, les étourdissantes explications de ce grand intellectuel de la clarté qu'est Stéphane Dion n'auront eu pour effet que d'entretenir la confusion.

Pour ma part, je dirai simplement ceci: est Québécois celui qui dit qu'il l'est, sans fanatisme ni préjugé, loyalement, librement. Qu'on soit né au Québec de parents issus de parents qui descendent eux-mêmes des premiers colons venus de France ou qu'on ait choisi de s'y établir plus ou moins récemment ne change rien à l'affaire: la nationalité n'est pas une condition liée à la seule naissance, elle est la déclaration d'un choix. Or ce choix inclut celui de la langue publique, l'harmonisation de la culture propre à celle de la terre d'adoption et le respect de ses institutions sociales et politiques. Là est toute la question. Il faut choisir.

Richard Weillbrenner
 Sutton, le 1^{er} novembre 2006

LIBRE OPINION

Avenue du Parc: à quoi bon travestir la réalité?

JEAN-CLAUDE MARSAN
 Professeur titulaire, École d'architecture,
 Université de Montréal

Il est heureux que l'on songe à honorer Robert Bourassa en donnant son nom à une artère ou à un lieu public montréalais. Il est moins, cependant, si cette opération vient oblitérer une dénomination existante particulièrement significative pour la collectivité. La controverse suscitée actuellement par le changement de nom de l'avenue du Parc a été interprétée par certains comme un autre aspect de l'immobilisme qui grippe les Québécois. La réalité concernant cette question s'avère à mon avis plus complexe.

Deux composantes géographiques sont fondamentales dans l'histoire de Montréal: le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Ce n'est pas sans raison que se trouvent dans l'agglomération plusieurs lieux publics dont la dénomination rappelle ce fait, notamment le boulevard Saint-Laurent et l'avenue du Mont-Royal. Il serait impensable de songer à changer le nom de ces deux artères qui font partie intégrante de l'histoire et de l'identité montréalaise.

Il en va de même pour l'avenue du Parc. Cette artère tire son nom et sa valeur symbolique du fait qu'elle longe, de l'avenue des Pins à l'avenue du Mont-Royal, le parc du Mont-Royal. Or ce parc, réalisé à partir de 1873 par Frederick Law Olmsted, le père de l'architecture de paysage sur le continent nord-américain, vient ajouter une

plus-value à la montagne et consacrer son statut d'icône publique. Grâce à cette conjonction, le parc du Mont-Royal constitue le parc urbain le plus prestigieux de tout le Canada.

On observe le même phénomène aux États-Unis. Une des artères les plus prestigieuses de Manhattan et une des rares à porter un nom, Park Avenue, rappelle Central Park, le parc urbain le plus célèbre de la nation, chef-d'œuvre du même Olmsted. Comme l'a souligné l'urbaniste Jean Dénarié, on imagine mal les New-Yorkais changer le nom de cette avenue pour honorer un président décédé récemment.

Nouvelles valeurs

Enfin, il faut comprendre que cette dénomination de l'avenue du Parc prend une signification particulière aujourd'hui du fait que la conservation de l'environnement naturel, particulièrement dans les villes, soit devenue une valeur fondamentale de notre temps. Cela fait partie aussi de l'évolution des mentalités à Montréal, surtout lorsque l'on sait que, dans les années 1960, il a été envisagé de faire passer une autoroute à travers le parc du Mont-Royal pour faciliter la circulation automobile. Si cette voie bétonnée avait été construite, il est fort à parier que l'on serait en train maintenant de la détruire comme on a fini par démonter l'échangeur des Pins au lieu de le rénover.

Car loin d'être négligé comme auparavant, le mont Royal est devenu aujourd'hui un lieu suscitant beaucoup d'intérêt et de préoccupa-

tions comme en témoigne sa désignation récente à titre d'arrondissement historique et naturel, lequel déborde largement les frontières du parc d'Olmsted. L'avenue du Parc traverse désormais cet arrondissement.

Dans son ouvrage classique *L'Image de la cité* (1960), le grand théoricien américain Kevin Lynch nous rappelle que les éléments qui contribuent à engendrer des images mémorables chez l'observateur d'une ville sont ceux qui contribuent à la structure, à l'identité et à la signification de cette ville.

L'avenue du Parc, dans sa section qui traverse l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, apporte une contribution importante dans ce sens. Elle canalise la circulation piétonne et véhiculaire en offrant une vue spectaculaire sur le mont Royal, vue agrémentée par la présence de l'Hôtel-Dieu et du plus imposant monument de la ville, celui de Sir George-Etienne-Cartier. Elle affirme par sa dénomination la signification essentielle de ce lieu qui permet à Montréal de se distinguer parmi les autres villes du continent.

Quand on a la chance d'avoir un lieu si bien nommé, où il y a une telle cohérence de valeurs qui transcende le paysage, à quoi bon s'ingénier à en travestir la signification en lui donnant un nom qui n'a rien à voir avec la réalité physique et symbolique que les personnes de tout âge, de toutes les cultures, résidentes à Montréal ou de passage, perçoivent et ressentent comme identitaire et magnifique?

IDÉES



Œuvre Hommage aux patriotes 1837-1838.

SOURCE MUSÉE DE LA CIVILISATION

Lundi le 6 novembre 1837

Émeute à Montréal: un bras de fer tombé dans l'oubli

FRANÇOIS DESCHAMPS

Montréal

En comparaison du regard amnésique que l'on promène distraitement ces temps-ci sur la scène politique, les années 1830 au Québec présentent une allure nettement plus tonique. L'émeute survenue le lundi 6 novembre 1837 à Montréal en est un bon exemple. Elle marque un tournant décisif dans l'escalade qui entraîne patriotes et constitutionnels, les deux partis adverses, dans le dernier droit avant le déclenchement des hostilités.

Le nœud du litige se rapporte à l'impossibilité d'un consensus en vue de la réforme nécessaire de l'État colonial, compte tenu des exigences contraignantes des deux partis: Papineau désirant l'extension du principe électif; la toute-puissante Montreal Constitutional Association (MCA) réclamant quant à elle, depuis 15 ans, la suppression pure et simple de la Constitution et l'union forcée du Haut et du Bas-Canada — origine du régime fédéral actuel — afin que la minorité anglaise ne soit plus jamais soumise à « la condition dégradante de sujets d'une république canadienne-française » (*Montreal Courier*, 22 mars 1836). Tout le reste était à l'avenant, l'annexion aux États-Unis comprise.

Pour atteindre son objectif, la MCA se devait naturellement de décapiter en passant les têtes dirigeantes du parti patriote.

De la casse

Les débordements plus ou moins imprévus survenus le 6 novembre se sont déroulés dans un quadrilatère assez restreint: de l'actuelle rue René-Lévesque jusqu'au fleuve et, d'est en ouest, de Berri à Saint-Laurent. Et il y a eu pas mal de casse: batailles rangées à coups de poignards, de manches de hache et de bâtons cloutés, vandalisme (notamment sur les presses du *Vindictor*, un journal anglophone en faveur du parti de la majorité), intrusion de domicile, tirs à la carabine, etc. Certains comme T. S. Brown et de Lorimier en gardèrent des séquelles pour le reste de leurs jours. Les magistrats auront recours à l'armée pour calmer le jeu.

Le fait majeur de cette journée est que, pour la première fois, à Montréal, bastion du parti de la minorité, de jeunes et fougueux partisans de la majorité ont démontré une capacité d'action collective concertée exigeant courage et discipline.

Il faut prendre au sérieux l'inquiétude et le découragement dans les rangs loyaux. Les dirigeants de la MCA se sont sûrement dit que, tout compte fait, s'ils laissaient le temps à 15 000 autres supporters de Papineau, dans les comtés peuplés qui enserrant l'île, de s'armer et recevoir une formation adéquate, il n'est pas sûr qu'advenant la collision des forces, la balance penche en leur faveur.

La résistance de Gosford

L'autre fait décisif se rapporte au bras de fer que se livrent Colborne et le gouvernement Gosford, qui passe à tort pour un libéral mou dépassé par les événements. Jusqu'au bout, se conformant aux ordres stricts de Londres voulant qu'en l'absence de guerre extérieure ou d'insurrection ouverte aucun civil ne devait être armé, Gosford refusa d'accorder l'autorisation légale de s'armer aux 4000 civils disponibles à Montréal et aux 9000 autres disséminés dans les hameaux loyalistes du district.

De plus, selon J. S. McCord, un des acteurs clés du drame qui se joue (Kaldwell, Département of Rare Books, Université McGill, ms 255), il aurait tenté de lancer contre les dirigeants de la MCA une proclamation pour menées séditeuses. Ce point, à ce que je sache, n'a jamais été relevé, ni établi.

En mai 1838, McCord se plaignait amèrement que Gosford parlait encore de paix au moment où « la trahison défilait ouvertement dans nos rues [et que] des hommes, s'autoproclamant patriotes, avaient l'autorisation, en plein jour, de faire des exercices militaires et s'organiser dans le but explicite de renverser tout ce que nous tenons pour sacré, tandis que [le gouverneur] non seulement rejetait du revers de la main l'offre de loyaux services soumise avec empressement par nos concitoyens à l'heure du danger, mais, en plus, a cherché à écraser leur énergie en lançant contre eux une Proclamation, comme si l'offre de défendre notre pays était un acte de trahison » (Kaldwell, op. cit., ma traduction).

Affinités électives

Confronté au refus obstiné de Gosford et de l'exécutif, le lieutenant général Colborne n'a eu d'autre choix que de se placer lui-même en position de désobéissance civile et de recourir, moyennant l'appui indéfectible des milieux juridique et financier de Montréal, à un putsch (le terme convenu dans le langage diplomatique de l'époque est « assumption »), grâce auquel, s'étant approprié d'office tous les pouvoirs dans le district de Montréal, il a ordonné, selon la procédure habituelle en Angleterre, la mise sur pied immédiate et l'armement des brigades de miliciens,

la délivrance de mandats d'arrestation pour « haute trahison » contre les principaux chefs de la majorité et le déploiement des forces armées en vue d'écraser la résistance populaire anticipée.

S'il ne s'est pas agi de conspiration, on sent néanmoins se déployer dans l'ombre, sous « l'arcane sacré de l'incognito », le jeu d'affinités électives très étroites: tout le gratin de la MCA, le milieu des banquiers et du commerce international, le haut commandement de l'armée et les magistrats en vue se rencontraient, en effet, sur une base régulière, dans les loges maçonniques incorporées aux régiments ou dans des loges civiles, comme la prestigieuse loge St. Paul fondée à Montréal en 1770.

E. P. Thompson résume toute l'affaire: « Pensant qu'une insurrection était inévitable, ils choisirent d'agir de manière à pouvoir utiliser pour exercer une répression sanglante et un châtiment exemplaire qui réduiraient au silence une fois pour toutes la formidable révolte qui couvait dans les "basses classes" » (*La Formation de la classe ouvrière anglaise*, 1988, 602).

Dans la semaine qui suit l'émeute, espérant prendre de court la résistance populaire qui s'organise, le procureur général Ogden rédige ainsi les fameux mandats d'arrestation — mascarade légale qui ne tiendra pas deux minutes devant un tribunal civil, comme le prétendra tranquillement D.-B. Viger lors de son incarcération. Ogden enregistre par la suite des dépositions assermentées, soudoyant au besoin ceux qui s'y montrent peu enclins. L'armée dispose justement d'une petite caisse à cet effet.

La chasse aux sorcières est alors officiellement lancée. Le 15, un corps de cavalerie est levé à la hâte en vue des opérations projetées dans les comtés chauds autour de Montréal. McCord en assure le commandement. Il ne recevra son affectation des mains de Colborne, rétroactive au 25 novembre 1837, que le 20 mars suivant... Le lendemain, le défunt British Rifles Corps, dissous par Gosford, est réactivé en moins d'une heure! Toutes les pièces de la MCA sont en place. Action.

C'est en janvier 1838 enfin, à la suite des démarches de deux membres éminents de la MCA dépechés entre-temps à Westminster, George Moffatt et William Badgley, que sera mis en sommeil pour 30 ans le Parlement à Québec, réquisitionné par l'armée durant les troubles. De Londres, La Fontaine, un des pères fondateurs du Parti libéral du Canada, dénoncera ce « plan de tyrannie ». C'était en février 1838, avant son recyclage, au moment où ne s'étaient pas encore tout à fait « dissipées les fumées des vaines et héroïques rébellions » (Fernand Dumont, 1996). [...]

L'événement Hubert Aquin: cinq questions aux nationalistes d'aujourd'hui

La fatigue culturelle

Extrait de l'essai *La Fatigue culturelle du Canada français* par Hubert Aquin, tiré du livre *Mélanges littéraires II. Comprendre dangereusement, édition critique établie par Jacinthe Martel avec la collaboration de Claude Lamy, Leméac Éditeur (Bibliothèque québécoise), 1995.*

Premier de cinq textes

Si le défi individuel que chaque Canadien français tente en vain de relever dépend de la position du groupe canadien-français considéré comme totalité, pourquoi faut-il relever ce défi collectif comme s'il était individuel? Ne serait-ce pas plus logique de répondre collectivement à une compétition collective et de conjurer globalement une menace globale, inhérente à la situation du Canada français par rapport à son partenaire fédéral anglophone?

« Si l'État canadien a fait si peu de place à la nationalité canadienne-française, écrit Trudeau, c'est surtout parce que nous ne nous sommes pas rendus indispensables à la poursuite de sa destinée. » Devenir indispensables à la destinée de l'Autre, voilà le thème de l'exorbitation culturelle exprimé avec une rare précision. Cela consiste à créer dans le groupe majoritaire le besoin du minoritaire, cette « indispensabilité » nous conférant du coup le droit à la dignité minoritaire; ainsi, selon ce schéma que Pierre El-

liott Trudeau nous propose, mais qui est familier à tout consommateur de pensée fédéraliste canadienne-française, le groupe minoritaire occuperait intensément et pleinement le « si peu de place » qu'il occupe ou bien en occuperait une plus grande qu'il aurait méritée.

En d'autres mots, l'existence du groupe canadien-français ne peut se justifier que si, demeurant greffé à sa majorité anglophone, celle-ci arrive à ne plus pouvoir se passer de celui-là.

Au terme de cette évolution courageuse, le Canada français détiendrait une meilleure place dans l'État fédéral, mais ce ne serait toujours qu'une place, c'est-à-dire un « rôle », plus grand ou à sa mesure. Mais ce rôle, plus ou moins grand, ne sera toujours qu'un rôle: sa trajectoire politique serait infléchie d'avance par la majorité qui la lui concéderait et demeurerait fonction d'un ensemble dans lequel il devra [lui] nécessairement s'insérer harmonieusement. Selon cette perspective, le Canada français détiendrait un rôle, le premier à l'occasion, dans une histoire dont il ne serait jamais l'auteur.

L'agent double

[...] Le Canadien français est, au sens propre et figuré, un agent double. Il s'abolit dans l'excentricité et, fatigué, désire atteindre au nirvana politique par voie de dissolution. Le Canadien français refuse son

centre de gravité, cherche désespérément ailleurs un centre et erre dans tous les labyrinthes qui s'offrent à lui. Ni chassé, ni persécuté, il distance pourtant sans cesse son pays dans un exotisme qui ne le comble jamais. Le mal du pays est à la fois besoin et refus d'une culture-matrice. Tous ces élans de transcendance vers les grands ensembles politiques, religieux ou cosmologiques ne remplacent jamais l'enracinement; complémentaires, ils enrichiraient, seuls, ces élans font du Canadien français une « personne déplacée ».

Je suis moi-même cet homme « typique », errant, exorbité, fatigué de mon identité atavique et condamné à elle. Combien de fois n'ai-je pas refusé la réalité immédiate qu'est ma propre culture? J'ai voulu l'expatriation globale et impunie. J'ai voulu être étranger à moi-même, j'ai déréalisé tout ce qui m'entoure et que je reconnais enfin.

Aujourd'hui, j'incline à penser que notre existence culturelle peut être autre chose qu'un défi permanent et que la fatigue peut cesser. Cette fatigue culturelle est un fait, une actualité troublante et douloureuse; mais c'est peut-être aussi le chemin de l'immense. Un jour, nous sortirons de cette lutte, vainqueurs ou vaincus. Chose certaine, le combat intérieur, guerre civile individuelle, se poursuit et interdit l'indifférence autant que l'euphorie. La lutte est fatale, mais non sa fin.



Michel Venne

Vive le BAPE!

Un nouveau joueur s'est joint, en fin de semaine, au club des pleureuses. L'ancien p.-d.g. d'Hydro-Québec, André Caillé, s'est « vidé le cœur » dans une entrevue à *La Presse* dans laquelle, entre autres choses, il prône l'abolition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Or le BAPE est l'une des plus belles innovations démocratiques des trente dernières années.

Le système d'évaluation du BAPE serait trop contraignant, dit-il, et serait l'une des principales causes du ralentissement de la construction de nouveaux barrages hydroélectriques au Québec.

L'entrevue tombe mal. La veille, le Comité provincial d'examen des projets (COMEX), l'équivalent du BAPE pour les territoires couverts par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, dévoilait un avis unanimement favorable à la dérivation de la rivière Rupert pour le projet Eastmain.

En outre, le BAPE n'a pas un pouvoir décisionnel, mais consultatif. Le gouvernement nomme les commissaires et conserve, dans chaque cas, la capacité de passer outre à leurs recommandations.

L'ancien p.-d.g. d'Hydro-Québec préférerait que les députés de l'Assemblée nationale, plutôt que des commissaires, soient chargés de consulter la population et de formuler des recommandations. Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement pourraient, selon lui, se charger de faire les études d'impact.

Aux yeux de l'ancien p.-d.g. d'Hydro-Québec, le système du BAPE n'est pas « vraiment démocratique ». « La vraie démocratie, dit-il, c'est qu'il faut voter une fois de temps en temps. » À cet égard, M. Caillé est en retard d'un quart de siècle.

Si M. Caillé veut bien s'en remettre aux députés pour déterminer le sort des projets hydroélectriques, il est intéressant de lire ce qu'il dit des élus dans cette même entrevue. Un homme ou une femme politique ne peut pas, selon lui, dire les choses telles qu'elles sont lorsqu'il s'agit, par exemple, de proposer une augmentation des tarifs d'électricité. « Un politicien ne peut pas dire une chose pareille, il se ferait crucifier », dit-il.

Si les élus sont incapables de vérité sur les tarifs, pourquoi seraient-ils mieux préparés à décider du sort d'un barrage contesté?

Pendant de nombreuses années, c'est une commission parlementaire formée de députés qui était chargée d'étudier les demandes de hausses tarifaires d'Hydro-Québec. Chaque fois, cette commission tournait à la mascarade, les députés prenant soin de ne jamais accorder à la société d'État plus que ce que leurs électeurs pouvaient tolérer. C'est notamment pour dépolitiser ce processus que la Régie de l'énergie a été créée. La régie s'appuie sur des données objectives et des critères économiques pour rendre une décision. Elle tient des audiences publiques.

De la même manière, le BAPE évalue les projets de développement en se fondant sur des critères objectifs, sur une analyse scientifique et sur des normes environnementales universellement acceptées. La procédure d'audiences publiques permet aussi de rechercher et, généralement de trouver, un terrain d'entente avec les citoyens directement affectés.

Dans chaque cas, le promoteur doit exposer en toute transparence les impacts environnementaux de son projet, après en avoir démontré l'utilité économique. Les citoyens ont l'occasion de s'informer, de poser des questions au promoteur (qu'il soit public ou privé ne change rien) et, dans une deuxième étape, d'exprimer leur point de vue.

Les commissaires tiennent compte des données scientifiques et des commentaires des citoyens. Ce processus permet d'améliorer le projet, si celui-ci est justifié et si ses impacts sont contrôlables, et donc d'en assurer la réussite, le rendant à la fois plus sûr, moins dommageable pour la nature et plus acceptable pour les humains qui vivront à proximité. Le tout en quelques mois. Une affaire.

Le BAPE est, en fait, un instrument démocratique d'avant-garde, car il propose une démarche adaptée aux nouvelles exigences de la démocratie moderne.

Depuis quelques décennies, dans tous les secteurs de la société, les formes hiérarchiques et autoritaires de pouvoir s'effacent au profit de la négociation et de la coopération.

Dans le champ politique, cette transformation découle notamment de la perte de crédibilité des institutions de la démocratie représentative. Les élus détiennent toujours la légitimité de décider, mais les citoyens ne leur font plus confiance en blanc et noir pour leur signer un chèque en sus entre deux élections.

On a longtemps cherché à compenser ce déficit de confiance par une augmentation des contraintes sur les élus et l'amélioration de la démocratie électorale. Mais en parallèle s'est développé un ensemble de pratiques, de contre-pouvoirs sociaux informels, mais également d'institutions qui sont, comme l'écrit le sociologue Pierre Rosanvallon, « destinés à compenser l'érosion de la confiance par une organisation de la défiance ».

Voilà exactement ce que fait le BAPE: il organise la défiance, la suspicion, l'incrédulité des citoyens en canalisant leurs interventions dans un mécanisme neutre, non partisan, fondé sur des données scientifiques fiables et sur la délibération.

Ces différents mécanismes de contre-pouvoirs, de surveillance, d'empêchement et de mise à l'épreuve du jugement, Rosanvallon, l'un des plus grands spécialistes mondiaux du fonctionnement et de l'histoire de la démocratie, propose de les appeler la contre-démocratie, titre de son plus récent ouvrage (publié au Seuil). La contre-démocratie n'est pas le contraire de la démocratie, précise-t-il, elle en est plutôt le prolongement et sert de contre-poids, dans une société du doute, du risque et de l'incertitude, à l'utopie représentative.

Le BAPE est un des meilleurs exemples connus de cette contre-démocratie organisée. Nous aurions intérêt, au lieu d'en souhaiter l'abolition, à nous en inspirer pour évaluer et débattre de tous les grands projets, avant que ceux-ci ne deviennent l'objet de contestations anarchiques et incontrôlables, parfois non fondées mais compréhensibles lorsque des pouvoirs élitistes se mettent en tête d'imposer leurs visées à un peuple incrédule. michel.venne@inn.qc.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont, Philippe Papineau (communisme), Isabelle Paré (santé), Louise-Maudée Rioux Soudry (Culture), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (cartooniste), Diane Prévost (responsable des pages thématiques), Martin Diéolo, Michèle Malenfant et Christine Dumont (corrections), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélier (éditeur et cabier Culture), Julie Carpentier (papiers), Paul Bennett (papiers caennais spéciaux et culturels du week-end), Stéphanie Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Béribé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (papiers), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (papiers international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Trutaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Amélie Gaudreau (secrétaires à la rédaction), Marie-Pier Frappier, Alexandre St-Onge (communisme), La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Patrick Cossette (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa) LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Amélie, Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Dawn Cameron, Christiane Legault, Amélie Maltin, Jacques A. Nadeau, Claire Payant, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Melisande Simard (publicitaires), Laurence Theriault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Béribé (secrétaires) LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danièle Carrière, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zermatto, Olivier Zaida, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (responsable de la promotion et de la distribution), Caroline Simard (responsable ventes à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Eliechacette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Stéphanie Roger (coordonnatrice), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chénier, Monique Proteau, Danièle Ross.

LES ACTUALITÉS

DÉMOCRATES

SUITE DE LA PAGE 1

travail, et ce, de la façon qui lui a paru appropriée», a déclaré M. Snow sur les ondes de CNN. Une «réussite majeure» pour l'Irak et un «jalou» sur la voie de la démocratie, a réagi le président George W. Bush, faisant campagne à Waco, au Texas. Rien n'est moins sûr. Plusieurs organisations de défense des droits de la personne, dont, hier encore, Amnesty International, ont remis en cause l'impartialité du procès, faisant état d'immixtions politiques internes et américaines.

Si impact il y a, la condamnation risque, en Irak, d'attiser la violence et, dans la foulée, d'aggraver aux États-Unis l'insatisfaction profonde qui secoue les électeurs américains au sujet du fiasco irakien, thème majeur de la campagne qui s'achève. Le procès de Saddam devait, suivant la pensée magique de l'administration Bush, marquer un moment important dans le processus de transformation de l'Irak en État de droit. Au contraire, les manifestations contradictoires de joie et de colère se sont multipliées hier en Irak, mettant en exergue les fossés qui séparent chiïtes, sunnites et Kurdes.

Aux émissions politiques d'hier matin sur les réseaux américains, plusieurs démocrates ont appuyé le verdict, tout en estimant qu'il ne devait pas détourner l'attention de la mauvaise gestion de la guerre d'Irak dont s'est rendue coupable la Maison-Blanche et de la nécessité de refondre la stratégie américaine. «Je ne crois pas que la sentence changera grand-chose à l'élection», a estimé le sénateur Charles E. Schumer.

A quarante-huit heures du scrutin, les républicains sont aux prises avec des difficultés électorales dans pratiquement toutes les régions du pays. Contre les démocrates, leur plus grande capacité organisationnelle à «faire sortir le vote» s'ils peuvent, au moins en partie, faire mentir les pronostics.

Reste que, selon une analyse publiée hier par le *Washington Post*, il semble que les démocrates soient pratiquement assurés de décrocher un nombre supérieur de circonscriptions aux quinze qu'il leur faut ajouter à leur députation sortante pour obtenir la majorité à la Chambre des représentants.

Au Sénat, le défi est plus grand pour les démocrates, qui ont besoin de faire six gains pour devenir majoritaires. Selon le *Washington Post*, ils seraient pratiquement assurés d'en remporter trois (en Pennsylvanie, en Ohio et au Rhode Island). Mais il leur faudra gagner trois courses dans quatre États (la Virginie, le Tennessee, le Missouri et le Montana) où les adversaires sont à égalité. «Je dirais que ça finira à 50-50 au Sénat, si je dois faire un pari», a affirmé Joseph Biden, un influent sénateur démocrate sur la chaîne de télévision CBS.

Il y a eu pluie de sondages en fin de semaine. Ceux du *Washington Post*/ABC et du PEW Research Center confirment l'avance des démocrates dans les intentions de vote (dans une fourchette de 47 % à 51 %) sur les républicains (qui disposent d'appuis oscillant entre 43 % et 47 %), encore qu'ils signalent un certain rétrécissement de l'écart entre les deux partis. Samedi, un sondage *Newsweek* annonçait 53 % des voix pour les démocrates et en donnait 32 % aux républicains.

Les critiques ont en outre continué de pleuvoir sur M. Bush et son échec irakien, de l'intérieur même des rangs républicains. Deux des plus fervents défenseurs de l'invasion militaire de l'Irak, Kenneth Aldeman et Richard Perle, deux hommes influents au Pentagone, ont sévèrement critiqué la politique irakienne du président. Une politique devenue «dysfonctionnelle», a notamment estimé M. Perle. Et comme si cela ne suffisait pas, *l'Army Times*, une importante revue militaire américaine, appelle aujourd'hui en éditorial au congédiement du secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, considérant qu'il a «perdu le soutien et le respect du leadership militaire».

Le Devoir

AMBROSE

SUITE DE LA PAGE 1

qui entoure les politiques environnementales de son gouvernement, mais aussi de la deuxième chance accordée à son projet de loi sur la qualité de l'air, qui sera étudié devant un comité spécial de la Chambre des communes dans les prochaines semaines, la ministre a semblé vouloir expliquer et clarifier certaines positions du gouvernement conservateur.

D'abord, un marché du climat, aussi appelé marché du carbone ou marché vert, sera mis en place au pays. Dans ce domaine, le gouvernement est dur à suivre, puisque la position énoncée par la ministre n'était pas aussi claire il y a quelques semaines, lorsque Rona Ambrose a comparu devant le Comité de l'environnement. Le 5 octobre dernier, elle affirmait plutôt qu'Ottawa ne serait pas un catalyseur dans la mise en place d'un tel système d'échange de crédit de GES. «Un tel marché peut exister sous les lois actuelles, mais nous n'allons pas en créer un», avait-elle dit.

Or, au moment de déposer son projet de loi sur la qualité de l'air, le 19 octobre dernier, la position du gouvernement avait déjà commencé à changer en faveur d'un tel marché. Ainsi, comme le fait remarquer la ministre en entrevue, l'avis d'intention du gouvernement fait mention d'un tel système. En page 11, on peut lire que «les consultations et les analyses concernant les options relatives à la conformité porteront sur des mécanismes autonomes axés sur le marché qui ne dépendent pas de l'argent des contribuables, notamment un système de commerce des droits d'émissions mené par l'industrie».

Les signaux contradictoires envoyés par la ministre ont toutefois occulté ce passage lors de l'annonce du projet de loi. Mais, aujourd'hui, la ministre revient à la charge pour rassurer les industriels désireux de profiter d'un marché international en pleine explosion.

«On a besoin d'une réglementation pour mettre en place un marché, et c'est ce qu'on va faire. On va dans ce sens-là rapidement. Il faut d'abord des cibles à court terme pour les entreprises, et ce pourrait être fait dès janvier, si tout va bien», soutient la ministre. Rona Ambrose vise le printemps, au plus tard, pour enclencher le processus de mise en place de ce marché, qui s'apparente à une bourse, mais auquel seuls les détenteurs ou les vendeurs de crédits de GES peuvent participer (entreprises, gouvernements).

«Il faut que ce soit un marché fait pour les entreprises, car le gouvernement n'a pas l'intention d'acheter ou de

vendre des crédits de gaz à effet de serre avec l'argent des contribuables. Mais les entreprises vont avoir la possibilité de le faire, car c'est un système vraiment efficace pour faire des réductions à bon prix», dit-elle, avant d'ajouter que ce marché devra être «flexible, robuste et vérifiable». «Il faudra être certain que ce sont de vraies réductions de gaz à effet de serre qui s'échangent.»

Une question de mois

Quand ce marché entrera-t-il en activité? La ministre se dit incapable de fixer une date en raison des étapes encore importantes à franchir. Avant 2010? «Oui, absolument», affirme-t-elle toutefois. «Je ne parlerais pas d'années, mais de mois», ajoute Rona Ambrose. «Tout pourrait se mettre en place dès le printemps. Ça va dépendre des discussions.»

«Il y a plusieurs étapes à franchir, poursuit-elle. Il faut fixer des cibles aux entreprises. Celles à court terme sont importantes, et ce sera fait dans quelques mois. Il faut ensuite négocier un prix [de la tonne] de carbone avec les industries. Ensuite, il faut s'assurer que ce marché soit compatible avec les autres marchés en Amérique du Nord et en Europe. Bref, il faut s'entendre sur les principes avant d'aller de l'avant. Les environnementalistes ont des idées, les entreprises ont des idées. Il faut s'entendre sur le type de crédit qui sera reconnu. Il faut travailler avec nos partenaires internationaux sur ça et s'entendre avec le Marché climatique de Montréal. Il y a trop d'étapes pour que je donne une date précise.» La ministre semble donc vouloir mettre en place un marché qui sera compatible avec les autres marchés du climat dans le monde, ce qui pourrait rassurer les entreprises qui voyaient les occasions d'affaires filer rapidement.

Les modalités de ce marché sont en négociations, dit Rona Ambrose. Plusieurs types de systèmes pourraient également cohabiter. Ainsi, Ottawa songe aussi à mettre en place un tel marché pour les polluants atmosphériques, puisque les émetteurs de smog auront des objectifs de réduction absolus des polluants à partir de 2010. «Il y a plusieurs avenues. On peut avoir aussi un autre marché basé sur la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, alors que, sur le marché des crédits [comme celui en Europe], certaines entreprises vont pouvoir acheter des crédits anticipés. Il nous faut des mécanismes flexibles, et c'est ce qui est discuté.»

Et qui accueillera ce marché à terme très lucratif? Montréal? «Oui, nous sommes en discussions avec eux [les dirigeants de la Bourse de Montréal]. Leurs connaissances sont très avancées. On sait que Toronto est aussi intéressée, mais on ne les a jamais rencontrés, alors

que pour Montréal, le ministre [Michael] Fortier et moi les avons rencontrés plusieurs fois. Disons qu'ils ont de très bonnes chances.»

Le ministre Ambrose a également déclaré que les nombreuses vérifications qui visent à s'assurer que les entreprises se conforment à leurs obligations vont coûter environ 600 millions sur les 15 prochaines années. «Il y aura des rapports au Parlement chaque année», dit-elle. «On ne veut pas subventionner les réductions de GES des entreprises, mais il faut s'assurer qu'il y ait quand même des réductions.»

Négociations de Kyoto II

Rona Ambrose a également expliqué les objectifs du Canada concernant la deuxième phase du protocole de Kyoto. Ce post-2012 est actuellement en négociations, et la conférence de l'ONU qui s'ouvre aujourd'hui à Nairobi, au Kenya, fait partie de ces discussions. Selon la ministre, même si le Canada «ne peut pas atteindre» les objectifs de la phase I (-6 % sous le niveau de 1990 entre 2008-2012) — d'ailleurs abandonnés par le gouvernement Harper —, il doit tout de même recevoir de nouvelles cibles contraignantes lors de Kyoto II. «Oui, absolument, nous devons en avoir», dit-elle. «Actuellement, ce qu'on fait, c'est se fixer de nouvelles cibles, ici, au Canada. Faire ça va nous aider dans nos négociations pour la phase II de Kyoto. On peut maintenant arriver à la table et montrer qu'on a des engagements. Les vraies négociations vont commencer l'an prochain et il fallait bouger avant.»

Rona Ambrose affirme que l'objectif du Canada lors de ces discussions consiste à inclure l'Inde et la Chine dans les efforts mondiaux de réductions des GES. «On est très préoccupé par l'absence de la Chine et l'Inde, qui sont de grands émetteurs de GES. Il faut diplomatiquement les convaincre d'apporter leur contribution dans la phase II. Je vais d'ailleurs rencontrer les deux délégations au Kenya.» Et si ces deux pays refusent de se donner des cibles contraignantes, le Canada devrait-il se retirer des négociations et faire cavalier seul? «Non, tranche la ministre. Si on se retire, il n'y a plus d'occasion de mettre de la pression sur ces pays. Il faut qu'on travaille tous dans le même sens. Le but est d'avoir plus de gens autour de la table, pas moins. Il faut aussi mettre de la pression sur les États-Unis. À la fin, il faudrait que tous les grands émetteurs fassent partie de la seconde phase», dit-elle. Il faudra toutefois voir si ces paroles pourront se traduire en gestes concrets dans les prochains mois, malgré la situation de gouvernement minoritaire qui règne à Ottawa.

Le Devoir

HUSSEIN

SUITE DE LA PAGE 1

Saddam Hussein a reconnu avoir ordonné l'exécution à Djoudaïl de 148 hommes, jugeant cet ordre justifié, en pleine guerre contre l'Irak, contre des alliés chiïtes de Téhéran. Ce massacre avait été ordonné à la suite d'une tentative d'assassinat commise dans ce village contre l'ancien homme fort de Bagdad.

«L'appel contre le verdict démarre [aujourd'hui] et va durer 30 jours», a indiqué le juge Raed Joughi, du Haut tribunal pénal. La Chambre d'appel n'a cependant pas de date limite pour rendre sa décision. Si elle estime que l'appel est fondé, un nouveau procès doit avoir lieu. Les avocats de la défense de Saddam Hussein, qui n'attendent pas grand-chose de la procédure d'appel automatique, ont estimé que le procès de leur client était un nouveau cas de «justice des vainqueurs».

L'audience d'hier a duré moins de 40 minutes et clôture un procès qui s'est tenu du 19 octobre 2005 au 27 juillet 2006. Une version plus détaillée du jugement devrait être rendue publique cette semaine. Les forces américaines le détiennent depuis trois ans à l'aéroport de Bagdad, et son exécution, qui pourrait intervenir l'an prochain, se déroulerait probablement dans la prison, comme celles d'autres criminels en Irak.

D'ici là, il sera jugé pour génocide contre les Kurdes. Il doit comparaître à nouveau demain dans le cadre de ce procès. Son demi-frère, Barzan al-Tikriti, et l'ancien juge Ouad al-Bander ont eux aussi été condamnés à la peine capitale pour les meurtres, les tortures et les déportations commis à Djoudaïl. L'ancien vice-président Yaha Yassine Ramadan a été

condamné à la réclusion à perpétuité, trois responsables du parti Baas à 15 ans de prison et une huitième personne, un ancien responsable de moindre envergure, a été acquitté faute de preuves.

Réactions partagées

Dans le pays, l'annonce de la condamnation à mort de l'ancien raïs a donné lieu à des scènes de joie chez les chiïtes, opprimés sous le régime bassiste, tandis qu'elle a provoqué la colère des sunnites. Le premier ministre Nouri al-Maliki, un chiïte, a lancé un appel à l'unité après le jugement prononcé à l'encontre de l'ancien président, qui a eu selon lui «la punition qui lui mérite». En revanche, le mutisme est de règle du côté des dirigeants sunnites, que le renversement de Saddam Hussein par les forces sous commandement américain, en 2003, a privé de leur domination politique.

Ailleurs dans le monde, à l'exception des États-Unis et de la Grande-Bretagne, les pays d'Europe occidentale, tout en approuvant le fait que l'ancien dictateur doive rendre compte de ses crimes, ont exprimé leur rejet de principe de la peine de mort. «L'Union européenne est opposée à la peine capitale dans tous les cas et dans toutes les circonstances et appelle à ne pas l'appliquer dans le cas présent», a déclaré la présidence finlandaise de l'UE. [Toutefois], l'établissement de la vérité et de la responsabilité pour les crimes commis pendant le régime passé contribuera à la réconciliation nationale et au dialogue en Irak à l'avenir.»

L'Allemagne s'est félicitée que les crimes de Saddam Hussein aient été «jugés par un tribunal», mais a rappelé l'existence dans l'UE d'un refus de principe de la peine de mort. La France a déclaré «prendre acte de la sentence» en rappelant elle aussi son opposition à la peine de mort. L'Italie a estimé que le verdict reflétait «le jugement de toute la communauté internationale» sur l'ancien président, tandis que l'Espagne

jugeait que «comme tout autre dirigeant politique, Saddam Hussein doit répondre de ses actes». Moscou a également mis en garde contre les «conséquences catastrophiques» qu'aurait pour l'Irak la pendaison de Saddam Hussein, qui «divisera encore un peu plus la société irakienne».

Amnesty International a estimé que le procès avait été «une affaire glauque, marquée par de graves failles qui remettent en question la capacité du tribunal, tel qu'il est établi actuellement, à administrer une justice juste, en conformité avec les normes internationales». Durant les procédures, trois avocats de la défense ont été assassinés et un juge a démissionné pour interférences politiques. De plus, on a noté plusieurs incohérences dans les preuves présentées en cour.

L'Irak, en guerre entre 1980 et 1988 contre l'Irak, a applaudi. «La République islamique accueille favorablement la sentence», selon le ministère iranien des Affaires étrangères, en demandant de ne «pas oublier que les protecteurs occidentaux de Saddam, en le soutenant, avaient préparé le terrain» pour ses crimes. Au Koweït, occupé par l'armée irakienne il y a 16 ans, il n'y a pas eu de réaction officielle.

D'autres ont toutefois dénoncé un jugement qu'ils perçoivent comme un diktat des Américains. Pour les Frères musulmans égyptiens, les «innombrables crimes commis» par Saddam Hussein sont moindres que les «crimes commis par les occupants» occidentaux en Irak. «Ce verdict a été dicté par la Maison-Blanche qui pense qu'en exécutant Saddam Hussein elle va exécuter la résistance héroïque», a dénoncé Aicha Kadhafi, fille de Mouammar Kadhafi et qui a contribué à défendre Saddam Hussein.

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse,
la BBC et Reuters

LÉTOURNEAU

SUITE DE LA PAGE 1

courts essais d'interprétation plus près de la sociologie de l'histoire que de «l'histoire» entendue dans un sens traditionnel.

Ambivalence

Une thèse est véritablement creusée dans son dernier essai: «l'intention nationale» des Québécois a profondément été marquée par «l'ambivalence». Ceux qui connaissent ses ouvrages précédents diront: «oui, on savait.» Une bonne partie de ses travaux, en effet, aborde déjà ce sujet. Dans un de ses premiers livres, «Passer à l'avenir», il critiquait «la représentation que les Québécois se font de leur expérience historique». Létourneau déplorait le défaitisme, le pessimisme d'un certain nombre «de grands penseurs ou de grands "interprètes" québécois», notamment Fernand Dumont, Jacques Beauchemin, Serge Cantin et Gérard Bouchard (ce dernier et Létourneau sont à couteaux tirés), qui ne cessent de décrire une «nation cassée, empêchée de se réaliser [...] toujours hésitante, toujours à la recherche de son destin».

Dans *Que veulent vraiment les Québécois?* Létourneau leur lance encore quelque flèche. Il s'arrête aussi à huit stations du parcours historique du Québec: Nouvelle-France, Conquête, Rébellions, Acte d'Union, Confédération, Révolution tranquille, Référendum de 1995, et «les onze dernières années». Toutes, à leur façon, comportent des éléments démontrant le caractère ambivalent de «l'intention nationale» des Québécois. «De manière générale, la majorité des Québécois essaie de ménager la chèvre et le chou. Et essaie de favoriser deux options littéralement opposées tout à la fois, ce qui apparaît tout à fait paradoxal.» Aussi, «les options unilatérales ne sont pas celles qui sont favorisées par une majorité de Québécois», note-t-il.

Et Létourneau, à chaque arrêt, de présenter une galerie de personnages qui ont incarné ces logiques. Au XIX^e siècle, c'est par exemple Étienne Parent, qui refusa l'extrémisme des Patriotes. C'est aussi Louis-Hypolite La Fontaine qui, après être entré aux gou-

vernements de l'Union, a été fustigé par ses anciens compagnons de route patriotes. A ce propos, écrit Létourneau: «Force est d'admettre que son pari était plus complexe que ce à quoi ses opposants le réduisaient. Par le biais d'une stratégie du "beau risque", Lafontaine visait en effet à ramener ses compatriotes au cœur de leur espace politique de (p)référence, soit celui qui leur permettait d'être avec et contre l'Autre, avec et contre les grands ensembles et avec et contre eux-mêmes.»

Au XX^e siècle, les exemples abondent. Les Québécois multiplient les oxymores, ces contradictions dans les termes: «Révolution tranquille», «souveraineté-association» ou «partenariat». Létourneau, en interview, évoque un schéma intitulé «quadrature du cercle», reproduit dans son livre (p. 17). On y retrouve quatre principales références qui «conditionnent en bonne partie le comportement politique des Québécois». D'abord, un désir de «refondation», mais qui se trouve en «tension continue et intense avec un désir de continuation». Ces deux pôles-là sont tirillés l'un par rapport à l'autre et le sont aussi par rapport à deux autres pôles importants: «une volonté d'autonomisation et un désir de collaboration».

Yvon Deschamps avait raison

Obscur, non? «C'est pourtant assez simple», dit Létourneau qui illustre son propos par un exemple contemporain: «le gouvernement Charest est fédéraliste. Mais les Québécois l'apprécient au plus haut point quand il se comporte en nationaliste». Autrement dit quand il «défend au maximum la cause et les intérêts québécois auprès du gouvernement fédéral».

Autre exemple: «imaginons que le PQ d'André Boisclair est élu lors de la prochaine élection». Selon Jocelyn Létourneau, il n'échappera pas à l'esprit des Québécois: «Il sait déjà qu'ils attendront de lui d'abord et avant tout un bon gouvernement.» En d'autres termes «qu'il aille au bout des velléités d'autonomisation des Québécois, oui, mais sans franchir le Rubicon de la rupture, de la sécession, de la séparation».

Evidemment, tout cela nous ramène à... Yvon Deschamps et à sa fameuse boutade sur le «Québec fort dans un Canada uni». Létourneau cite d'ailleurs l'humoriste dans son essai. «Mais j'introduirais une nuance», intervient Létourneau. «Je dirais plutôt "Un

Québec fort dans un Canada réuni", puisque des choses "unies" peuvent être perçues comme en voie de fusion, d'assemblage, d'amalgame, ce que les Québécois refusent. Alors que "réuni", c'est tout simplement deux choses qui sont côte-à-côte, et qui gardent leur spécificité.» Mi-blaqueur, il déclare alors qu'il serait peut-être temps de changer la devise nationale: «Il y aurait mieux que le "Je me souviens", dit-il. Ça pourrait être "Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras" ou encore "Être ensemble, distinctement"».

La clarté tranquillitante

Difficiles à suivre, les Québécois. Nulle surprise que le louvoyant Robert Bourassa ait eu tant de succès électoraux auprès d'eux: «Il fut un politicien discret. Un politicien modeste qui se situait précisément dans ces plis et replis confortables pour les Québécois», juge Létourneau.

Par ailleurs, pourquoi les Québécois ont-ils si peu réagi à l'adoption d'une loi fédérale sur la Clarté? L'historien propose ici une de ses interprétations les plus controversées. Rejetant les raisons du type «les Québécois étaient dépassés par ce débat abstrait», au fond insultantes, Létourneau choisit d'appliquer ses thèses sur les «dualités paradoxales» du «groupe» (terme lui permettant souvent d'éviter le mot nation). Il aboutit à cette explication presque psychanalytique: «Non seulement les Québécois ne veulent pas [...] que leur sortie du Canada soit une chose facile, mais ils sont à l'aise avec le dessein qu'ont les autres Canadiens de les retenir jusqu'aux limites du possibles, y compris par des moyens légaux.» Pour Létourneau, la loi sur la Clarté n'apparaît alors «ni odieuse ni répressive aux Québécois, mais, au fond, tranquillisante».

Létourneau, plusieurs l'ont dit, serait motivé par une position de base «fédéraliste». Lui-même critique les chercheurs nationalistes dont la «démarche interprétative» postule l'existence d'une nation. De ce «vice inhérent» découlerait une attitude consistant à «faire de son objet d'étude le sujet de sa volonté et la projection de son désir». Son ami et collègue de Laval, le politologue Guy Laforest (avec qui l'historien a débattu jeudi soir dernier à Québec), qui vante le travail de Létourneau à plusieurs égards (notamment le schéma de la quadrature du cercle), se demande si l'on ne peut pas lui

retourner le reproche: l'historien ne semble-t-il pas projeter ses désirs dans son travail? Guy Laforest souligne aussi que dans *Que veulent vraiment les Québécois?* la loi constitutionnelle de 1982 et la Charte des droits sont enjolivées. Létourneau écrit en effet que celles-ci contiennent «plusieurs articles qui reconnaissent de facto (et dès lors "de jure") [...] le caractère distinct du Québec dans l'ensemble canadien». «C'est complètement faux», dit Guy Laforest, grand exégète et critique de la réforme de Trudeau.

Alors fédéraliste, Létourneau? «Je sais qu'on le dit», répond, agacé, celui à qui la Fondation Trudeau a remis, en mai, «le prix de recherche Trudeau». Il proteste: «C'est un problème au Québec. On est facilement labellisé avant même que les gens lisent notre travail. Moi, je pense que si une personne traverse cet ouvrage-là et en arrive à la conclusion que c'est une "bible fédéraliste", j'aurais vraiment raté mon coup!» Il soutient ne pas avoir de «position de principe» contre l'indépendance. «Personnellement, la séparation du Québec, c'est une question qui m'intéresse à titre de citoyen, mais pas à titre d'historien.»

Cela ne l'empêche pas d'exprimer un agacement: «Revenir tout le temps avec l'idée d'indépendance quand, à l'évidence, la population, dans sa majorité, ne la veut pas, c'est faire piétiner cette population», déclare-t-il avant d'ajouter: «De la même façon, revenir avec l'idée du fédéralisme à la [Stéphane] Dion, alors même qu'à l'évidence, une population ne veut pas entendre parler de ça, c'est piétiner.»

Alors, que faire? Prendre conscience, dit-il d'abord, que «le débat sur l'éolien est sans doute plus important que celui sur la nation», peu significatif pour les jeunes. Pour le reste, Létourneau fait appel à une métaphore animalière: «Le Québec devrait se comporter comme une marmotte!» C'est-à-dire, comme il l'écrit dans son livre: «Cette façon d'être partout à la fois, non pas comme une girouette qui tourne à tout vents, mais comme une marmotte qui s'approprie un terrain en y aménageant un système complexe de couloirs de surface et de galeries souterraines à plusieurs entrées et sorties, ce qui lui permet de se mouvoir rapidement dans l'espace en évitant les pièges et en se ménageant plusieurs issues possibles.»

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les projets ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous souhaitez plus recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Erreur de publication — Enregistrement © 1968, Dépot légal Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390